L'attractivité des territoires du Nord-Pas-de-Calais

RAPPORT D'ÉTUDE

Insee - Nord-Pas-de-Calais

Document finalisé en Octobre 2013

Synthèse

La mondialisation économique se traduit notamment par une mobilité accrue des personnes, des capitaux et des biens. La recherche des marchés d'une part et des gains de productivité d'autre part conduisent à une globalisation de l'économie dans laquelle les territoires sont mis en relation, parfois même en concurrence. Quelle que soit l'échelle géographique considérée (pays, régions, agglomérations…), les territoires définissent leur stratégie de développement dans ce cadre où l'implantation des personnes et des moyens de production est toujours possible, mais n'est jamais acquise. L'émergence du phénomène métropolitain témoigne par exemple de la nécessité, pour tirer son épingle du jeu dans ce contexte mondialisé, d'atteindre une taille suffisante pour concentrer des activités décisionnelles et des ressources rares (actifs qualifiés, professions créatives…). L'attractivité peut alors être définie comme l'apport de ressources mobiles résultant d'un arbitrage de localisation par des acteurs privés ou publics. Ainsi, l'attractivité devient un enjeu majeur des territoires. Elle répond in fine à la fois à des problématiques très globales, structurante d'un point de vue national voire international, mais en même temps à d'autres liées au développement local et à l'aménagement du territoire. L'étude de l'attractivité d'un territoire ne peut donc se faire « en vase clos », dans le sens où elle doit intégrer des analyses globales, de fonctionnement macroéconomiques ou macrosociaux. Il n'existe pas un type de territoire qui permette d'appréhender les phénomènes d'attractivité de manière plus satisfaisante qu'un autre : c'est dans la combinaison des approches et des référentiels que s'appréhende le fonctionnement systémique de l'attractivité des territoires d'une région.

Ainsi les enjeux en termes d'attractivité du Nord-Pas-de-Calais peuvent être mis en exergue à travers diverses échelles géographiques que sont les zones d'emploi, les PLDE (Plans locaux de développement économique), et les aires urbaines, périurbaines et à dominante rurale. Cette articulation des types de territoires et des approches est nécessaire pour un acteur public telle la Région, chef de file pour la définition et la mise en œuvre de la Stratégie régionale de développement économique (SRDE) ou du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). L'objectif n'est donc pas de définir finement l'attractivité d'un territoire en particulier mais de comprendre comment ces attractivités différenciées se complètent au sein d'un fonctionnement plus global.

L'articulation des niveaux géographiques permet donc de comprendre les mécanismes de l'attractivité des territoires de manière transversale tout en répondant à des dispositifs d'action publique conçus à des échelles distinctes : l'étude concernant les zones d'emploi établit les principaux facteurs d'attractivité au niveau national, tant au niveau productif que résidentiel. L'analyse au travers des PLDE de la région met davantage l'accent sur une lecture de l'attractivité au niveau régional, et met en relief la complémentarité des territoires sur une échelle d'action privilégiée pour le développement économique d'initiative régionale. Enfin, l'étude de l'attractivité au sein des même types d'espaces (métropolitains, urbains, périurbains, à dominante rurale) permet de comprendre si l'attractivité des territoires de la région est liée à sa structure productive et résidentielle ou s'il s'agit de particularités locales. En effet, l'attractivité telle qu'elle est étudiée ici couvre à la fois le champ productif, c'est-à-dire la capacité à attirer des facteurs de production, que le champ résidentiel composé des ménages venant vivre sur un territoire sans forcément y travailler. Ces deux sphères ne doivent cependant pas être opposées car elles interagissent en partie entre elles : le choix du lieu de travail répond, par exemple, en partie à des considérations en termes de choix de vie.

D'une manière générale, la situation géographique du Nord-Pas-de-Calais en fait un territoire peu attractif. Les flux migratoires en France métropolitaine se font essentiellement au bénéfice des territoires situés au sud ou sur le littoral. L'attractivité résidentielle des territoires de la région est ainsi relativement faible. Seule la zone d'emploi de Berck - Montreuil, de par sa localisation et les aménités qu'elle offre, parvient à tirer son épingle du jeu et profite d'une réelle attractivité résidentielle à l'image des autres territoires littoraux du reste du pays. Dans une vision plus régionale, les territoires situés dans l'arrière pays Montreuillois attirent également des touristes ou des retraités et jouissent d'une certaine attractivité résidentielle.

Parallèlement, un autre phénomène structure l'attractivité du territoire national : la métropolisation. Les grands pôles urbains bénéficient d'une attractivité productive importante, liée notamment à l'arrivée d'actifs qualifiés sur ces territoires. La métropole lilloise se détache dans la région en attirant des actifs et des entreprises. Elle bénéficie d'une réelle attractivité productive, même si celle-ci est atténuée par des arrivées d'actifs qualifiés moins importantes que d'autres métropoles. En effet, attractivités productive et résidentielle sont étroitement liées, et le choix du lieu de travail des actifs qualifiés se base sur des considérations certes économiques mais également sur le choix d'un cadre de vie. Ce moindre taux d'arrivée d'actifs qualifiés est compensé en partie par la présence sur le territoire de grands pôles universitaires ou de grandes écoles qui forment des actifs à compétence

rare. En termes d'attractivité, la métropole lilloise se rapproche de pôles comme Strasbourg, Bordeaux ou Le Havre davantage qu'à des métropoles du type de Lyon, Marseille, Toulouse ou Nantes. Les autres grands territoires urbains de la région profitent d'une attractivité productive d'un autre type. Grâce à leur passé industriel, ces territoires sont créateurs d'emplois dans la sphère non présentielle. Pour la plupart de ces territoires urbains, les emplois sont néanmoins souvent peu qualifiés. Le PLDE de Valenciennes Métropole parvient toutefois, à l'échelle régionale, à attirer des actifs à compétence rare.

La métropolisation engendre également un autre type d'attractivité résidentielle pour les territoires périurbains. L'attractivité des territoires limitrophes aux pôles productifs est avant tout une attractivité de proximité. D'un côté, les travailleurs et les familles font le choix de s'installer en périphérie des grandes villes où ils travaillent, profitant ainsi d'un cadre de vie moins urbanisé et des prix de logements plus accessibles. De la même façon, les grands établissements qui ont besoin d'espaces fonciers importants font parfois le choix de s'installer en périphérie des pôles productifs, profitant ainsi des infrastructures routières et ferroviaires les reliant à ces pôles. Dans la région Nord Pas de Calais, la zone d'emploi de Flandre - Lys est particulièrement attractive pour les travailleurs et leurs familles. Plus généralement, l'ensemble des territoires limitrophes aux PLDE de Lille Métropole et Valenciennes Métropole profite d'une attractivité de proximité. Pourtant, l'attractivité des espaces périurbains autour de Lille tient également à la sphère productive : les industries ou les activités de services sont également nombreuses à s'y installer.

Ces espaces périurbains illustrent plus globalement un élément essentiel du fonctionnement de l'attractivité en Nord-Pas-de-Calais : quel que soit le type d'espace observé, peu de territoires se détachent par une spécialisation très forte dans le domaine productif ou résidentiel. Les caractéristiques de la région en termes de densité de population, sa structure géographique, son histoire économique coïncident pour créer autour de Lille, un système métropolitain au fonctionnement très particulier : si des complémentarités fonctionnelles existent, chaque territoire présente une pluralité de fonctions plus importante que dans les autres métropoles françaises.

1 COMMENT MESURER L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE ? 4

1.1 LES CHOIX RETENUS POUR MESURER L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE 4
1.2 QUELS LIENS AVEC LA THÉORIE DE LA BASE ? 5
1.3 HÉLIOTROPISME ET MÉTROPOLISATION : DEUX PHÉNOMÈNES STRUCTURANT DE L'ATTRACTIVITÉ AU NIVEAU NATIONAL 6

2 L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE AU NIVEAU DES ZONES D'EMPLOI 8

2.1 UNE FAIBLE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE EN NORD-PAS-DE-CALAIS 8
2.2 UNE ATTRACTIVITÉ PRODUCTIVE RÉELLE MAIS LIMITÉE POUR LES ACTIFS QUALIFIÉS 9

3 L'ATTRACTIVITÉ AU TRAVERS DES PLANS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 13

3.1 UNE ATTRACTIVITÉ PRODUCTIVE CENTRÉE SUR LILLE ET VALENCIENNES 13
3.2 LES ESPACES PÉRIURBAINS ATTIRENT LES TRAVAILLEURS ET LES ENTREPRISES 14
3.3 UN LITTORAL CONTRASTÉ 15
3.4 UNE ATTRACTIVITÉ LIMITÉE MAIS QUI S 'ACCROÎT 16

4 COMPARAISON DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES DE LA RÉGION AVEC LE RESTE DE LA FRANCE AU SEIN DES MÊMES TYPES D'ESPACES 18

4.1 LES ESPACES URBAINS 20
4.2 LES ESPACES PÉRIURBAINS 23
4.3 LES ESPACES À DOMINANTE RURALE 25

5 ANNEXE : LES INDICATEURS ET LA MÉTHODE UTILISÉS 27

5.1 LA MESURE DE L'ATTRACTIVITÉ PRODUCTIVE 27
5.2 LA MESURE DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE 29
5.3 LA TYPOLOGIE DES TERRITOIRES 30

Directeur de la Publication : Daniel Huart

Coordination du rapport : Jérôme Fabre

Suivi partenarial :

Anne-Sophie Gellez, Christophe Meulemans - Direction Action Économique(DAE) du Conseil régional Nord Pas de Calais

Stéphane Humbert - Direction du Développement Durable de la Prospective et de l'Évaluation (D2DPE) du Conseil régional Nord Pas de Calais

Betty Becuwe, Jérôme Fabre, Nicolas Hosdez (Insee)

Rédaction en chef : Arnaud Degorre

1 COMMENT MESURER L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE ?

1.1 Les choix retenus pour mesurer l'attractivité d'un territoire

1.1.1 Une attractivité à deux facettes : productive et résidentielle

L'attractivité économique est parfois perçue dans une approche purement productive. Elle est envisagée comme la capacité des territoires à attirer les facteurs de production mobiles. Or le rapport des individus au territoire a profondément changé. La mobilité des personnes, qu'elle soit occasionnelle ou quotidienne, s'est accrue s'accompagnant d'une distinction croissante entre lieu de résidence, lieu de travail et lieu de consommation. On ne consomme plus nécessairement là où l'on vit, et l'on ne vit plus nécessairement là où l'on travaille. Ainsi, une part croissante des revenus locaux provient de flux indépendants des capacités productives des territoires. Il est ainsi considéré que, pour mesurer l'attractivité économique des territoires, il est nécessaire de couvrir deux aspects. D'un côté une attractivité économique dite « productive » et de l'autre une attractivité économique dite « résidentielle ».

L'attractivité productive est considérée comme la capacité d'un territoire à attirer et à retenir des activités nouvelles et des facteurs de production mobiles : capitaux, équipements, entreprises, travailleurs qualifiés.

L'attractivité résidentielle prend en compte la capacité à attirer les personnes, et avec eux leurs revenus, en provenance de l'extérieur du territoire. Ils constituent un facteur de la demande dans le développement économique local. Il s'agit de mesurer non pas une situation, un état, mais une dynamique, des mouvements sur une période donnée, à travers les flux entrants (en provenance de l'extérieur du territoire) à l'origine de l'entrée de ces revenus.

1.1.2 Seulement l'aspect offensif de l'attractivité économique

La définition de l'attractivité économique intègre une part offensive : la capacité à attirer des activités, des facteurs de production ou des revenus sur un territoire donné mais aussi une part défensive : la capacité à générer en interne des emplois et des richesses, à retenir les activités, les facteurs de production ou les revenus, déjà présents sur ce territoire.

Le volet défensif de l'attractivité n'est pas traité ici. Ainsi, les indicateurs de flux ne portent que sur les flux entrants et les créations d'emplois ne concernent que celles dans les établissements dont le centre de décision est extérieur à la zone. Le but n'est donc pas de mesurer les facteurs endogènes de croissance ou de richesse pour un territoire mais la pure attractivité, résidentielle ou productive, par rapport à l'extérieur.

1.1.3 Les indicateurs retenus pour mesurer l'attractivité des territoires

L'attractivité productive des territoires est mesurée à partir de quatre indicateurs (pour plus de détails, se reporter à l'annexe).

- le taux de création d'établissements décidés par des centres extérieurs au territoire
- le taux de création d'emploi par des centres de décision extérieurs à la zone
- le taux d'arrivée de travailleurs indépendants
- le taux d'arrivée d'actifs occupant des emplois qualifiés.

Les deux premiers indicateurs de l'attractivité productive mesurent la capacité des territoires à attirer des activités nouvelles, et les emplois qui y sont attachés. Les créations par des centres extérieurs au territoire sont privilégiées, puisque le choix d'implantation de ces activités résulte d'un arbitrage et d'une mise en concurrence des territoires. Les deux derniers indicateurs mesurent la capacité des territoires à attirer des compétences professionnelles rares et recherchées qui soutiennent le dynamisme local des territoires.

L'attractivité résidentielle est mesurée à partir de trois indicateurs :

- le taux d'arrivée de retraités
- la part de l'emploi salarié lié au tourisme
- le taux d'installation d'actifs travaillant hors zone

Ces indicateurs permettent d'évaluer la capacité des territoires à attirer les personnes et leurs ressources et ainsi de développer l'économie présentielle locale.

1.2 Quels liens avec la théorie de la base ?

1.2.1 La théorie de la base

La théorie de la base économique, développée par W. Sombart en 1916, constitue un modèle d'analyse du développement territorial. Selon la théorie originelle, les revenus captés à l'extérieur du territoire, grâce à l'exportation de biens et services marchands, sont à l'origine de son développement. Cet afflux extérieur entretient et ravive l'économie du territoire alors que le seul fonctionnement endogène ou en vase clos pourrait conduire à la stagnation. Très schématiquement, l'importance donnée au rôle des revenus positionne la théorie de la base dans le champ de l'économie de la demande ou bien encore dans la sphère keynésienne. Elle se démarque toutefois en accordant une importance particulière aux revenus issus de l'extérieur alors que ceci n'est pas crucial dans le concept de demande effective. Il faut dire que la théorie keynésienne se situe au niveau national et non au niveau de plus petits territoires pour lesquels « l'extérieur » joue mécaniquement un rôle plus déterminant. Dans la théorie de la base, les revenus captés sur l'extérieur puis dépensés sur le territoire constituent le socle qui permet d'entretenir et de raviver l'économie locale, tout en s'ajoutant aux revenus créés et dépensés localement.

Aujourd'hui, le contexte n'est plus le même : l'économie s'est complexifiée et les sources du développement territorial se sont diversifiées. L'augmentation de la mobilité des personnes entraîne une progression des revenus locaux amenés par les individus. Pour cette raison, certains auteurs préconisent un élargissement de la base économique qui prendrait en compte d'autres sources de captation de revenus en provenance de l'extérieur. C'est ainsi, qu'en plus de la partie productive, L. Davezies intègre trois nouvelles composantes dans la base économique. Ces composantes se nourrissent des revenus des ménages qui viennent sur le territoire, alors que leurs revenus ont été constitués ailleurs. Dans son analyse des moteurs du développement, il mesure ainsi le niveau de quatre grandes familles de revenus, dits « basiques », qui viennent de l'extérieur irriguer le territoire :

- **La base productive** : elle est alimentée par la capacité qu'ont ses entreprises d'aller vendre leurs produits au-delà des frontières du territoire. De ces ventes en résultent des revenus du capital et du travail appropriés par des agents économiques du territoire.
- **La base publique** : elle correspond aux salaires des trois fonctions publiques : État, collectivités locales (nets de la part financée sur des ressources fiscales locales), secteur hospitalier ;
- **La base résidentielle** : il s'agit des revenus entrants sans lien avec la production et du fait de l'offre locale : salaires des actifs résidant localement et travaillant ailleurs (navetteurs), pensions de retraites et dépenses des touristes ;
- **La base sociale** : elle inclut toutes les prestations sociales et sanitaires : prestations dechômage, minima sociaux, aides au logement, remboursement de soins de santé...

1.2.2 Points communs et divergences

L'analyse de l'attractivité recherchée ici et l'approche de la théorie de la base partagent le même objectif : contribuer à l'explication du développement économique territorial. Cependant, les deux approches se différencient pour l'essentiel. L'étude ne repose pas sur une décomposition des revenus, mais sur un ensemble d'indicateurs complémentaires.

Les ambitions des deux approches sont différentes. La théorie de la base tente d'identifier les moteurs exogènes d'une économie locale et leur capacité à entraîner la dynamique endogène du territoire. De ce point de vue, l'approche par l'attractivité est moins ambitieuse. Elle s'intéresse au seul pouvoir d'attraction qu'exerce tel territoire, sans mesurer explicitement l'impact des agents économiques arrivant sur le territoire d'accueil.

L. Davezies évoque deux composantes de la base qui ne sont pas prises en compte pour l'analyse de l'attractivité: la base sociale (prestations sociales autres que les retraites) et la base publique (salaires des emplois publics). Leurs localisations relèvent de logiques différentes. Par exemple, la localisation des services publics est liée à celle de la population ou dépend de considérations spécifiques.

La théorie de la base a une ambition systémique. L'analyse de l'attractivité par des indicateurs de flux et des typologies n'offre pas des outils directs pour évaluer le fonctionnement d'un territoire en système. Reste que les analyses des résultats pour des territoires tels que les zones d'emploi ou les Plans locaux de développement économique se fait en comparant des territoires proches, principalement dans les espaces métropolitains. Ainsi, les résultats d'un territoire ne peuvent se comprendre indépendamment : ils interviennent dans des logiques de complémentarité ou de rivalité

avec les territoires voisins ; c'est en quoi cette approche se rapproche par certains aspects de la théorie de la base.

De plus la segmentation théorique et opérationnelle de l'économie en plusieurs bases, productive et résidentielle notamment, a son intérêt dans l'analyse de la dynamique de l'économie d'un territoire et de sa traversée de crise en particulier. Ainsi, l'étude reprend l'idée d'une distinction productif / résidentiel dans l'analyse de l'attractivité économique.

Enfin, la partie résidentielle de l'attractivité économique a un point commun avec la théorie de la base. Les flux d'individus retenus ici pour mesurer cette attractivité correspondent aux individus qui apportent leur revenu au sein de la base résidentielle (actifs hors zone, retraités et touristes).

1.3 Héliotropisme et métropolisation : deux phénomènes structurant de l'attractivité au niveau national

La mobilité des personnes, influençant tant l'attractivité résidentielle que l'attractivité productive, relève en partie des choix de localisation en fonction d'aménités climatiques et géographiques. Ces phénomènes, observables à l'échelle nationale, conditionnent l'attractivité locale.

La principale caractéristique de la France en matière de migrations est l'héliotropisme qui conduit quasiment tous les départements au sud d'une ligne entre l'Ain et la Charente-Maritime à être bénéficiaires au jeu des migrations (cf. carte 1). Seconde caractéristique : l'haliotropisme. Au Nord, comme au Sud du Pays les zones littorales présentent en général des soldes plus positifs (ou moins négatifs) que les territoires continentaux.

Ces phénomènes influencent principalement le tourisme, l'attractivité pour les retraités ou les actifs ne travaillant pas dans la zone. Ils ont également un impact sur les taux d'entrée des travailleurs indépendants. En effet, les deux sphères productives et résidentielles ne sont pas cloisonnées et interagissent. Le choix de localisation des travailleurs indépendants dont l'activité est fortement liée à la population présente sur un territoire peut donc se faire en fonction de l'attractivité résidentielle d'un territoire. De plus, le choix du lieu de travail tant pour un indépendant que pour n'importe quel travailleur résulte d'un arbitrage entre des considérations liées au marché du travail et d'autres liées au cadre de vie. En d'autres termes, les caractéristiques de la sphère productive d'un territoire n'expliquent pas seules son attractivité dans ce domaine.

Carte 1 . Migrations résidentielles sur 5 ans entre 2003 et 2009- Taux annuel de migration nette

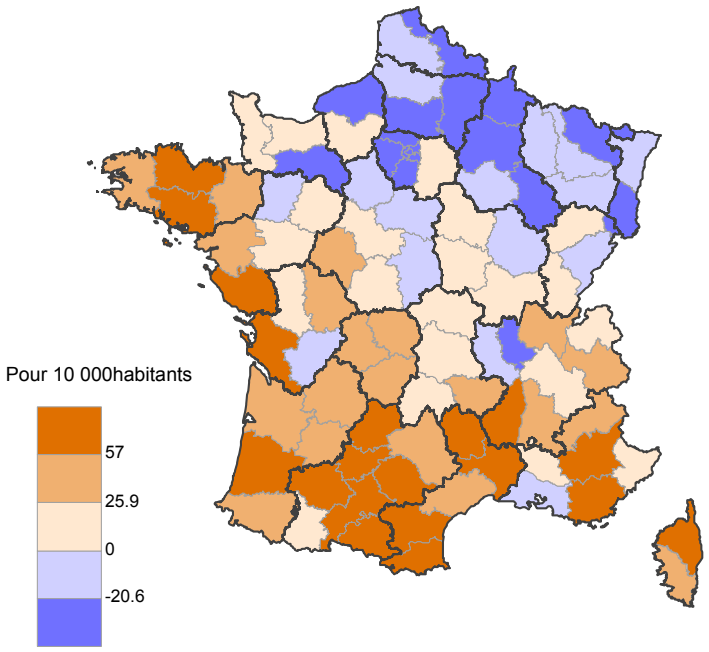

Source : Insee, recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire)

Enfin, l'attractivité des principaux pôles urbains est principalement liée au phénomène de métropolisation. La spécialisation fonctionnelle des territoires qui en découle conduit ces grands pôles économiques (Île-de-France, Nord, Rhône, Bouches du Rhône …) à être souvent déficitaires en termes de migrations résidentielles. Derrière ce déficit se cache des contrastes à l'intérieur d'un cycle de vie. L'attractivité des grands pôles tient principalement aux étudiants ou aux jeunes actifs. De fait, la concentration de populations très jeunes conduit à une forte natalité alimentant mécaniquement le déficit migratoire. En effet, les ménages avec enfants, tout en gardant un lien économique avec le pôle urbain, le quittent fréquemment vers des territoires limitrophes pour des questions résidentielles.

L'attractivité de ces grands pôles se réalise en grande partie avec les actifs à compétences rares. En effet la concentration des postes décisionnels, de conception - recherche ou plus généralement de tout ceux à haut de niveau de qualification est l'un des faits saillants de la métropolisation.

2 L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE AU NIVEAU DES ZONES D'EMPLOI

La région Nord-Pas-de-Calais est découpée en 15 zones d'emploi (304 en France métropolitaine). Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Les zones d'emploi définissent ainsi le mode de fonctionnement des marchés locaux du travail, et permettent ainsi la vision de l'attractivité des territoires la plus pertinente, même si la maille géographique est parfois relativement large.

2.1 Une faible attractivité résidentielle en Nord-Pas-de-Calais

L'attractivité résidentielle est analysée sous le prisme de trois indicateurs : le taux d'entrée de retraités, la part de l'emploi touristique et le taux d'entrée de travailleurs résidant dans la zone. Derrière la mesure de flux de personnes, se retrouve de manière sous-jacente des flux revenus. Quels que soient ces indicateurs, le Nord-Pas-de-Calais présente une attractivité assez faible, notamment du fait de son positionnement septentrional. Concernant les retraités et le tourisme, seule la zone d'emploi de Berk-Montreuil arrive à tirer son épingle du jeu du fait de sa localisation et des aménités offertes sur le territoire (cf. carte 2).

Carte 2 . Écart à la moyenne du taux d'entrée de retraités en 2008 (*dénominateur : ensemble de la population)*

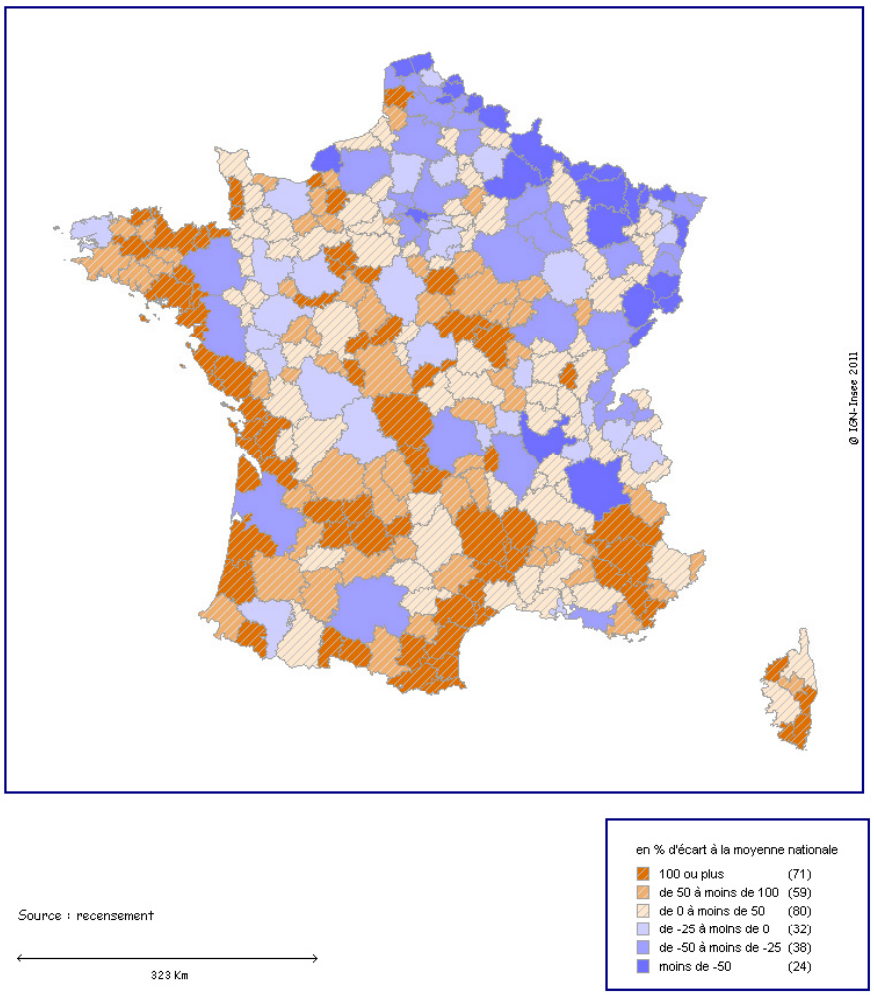

Source : Insee, recensement de la population 2008

Concernant les taux d'entrée d'actifs travaillant hors de la zone (cf. carte 3), deux phénomènes pénalisent la région. D'une part l'héliotropisme joue en partie puisqu'une partie de ces migrants vient d'une autre région. Par ailleurs, une grande partie de ces flux sont de type périurbains et illustrent

cette propension des ménages à quitter les grands centres économiques pour des espaces moins urbanisés où le coût du logement peut s'avérer plus bas. Par conséquent, la principale dichotomie n'oppose désormais plus le Nord au Sud mais les territoires à vocation économique et ceux à vocation résidentielle. Tous les pôles d'emplois importants (Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Rennes …) présentent des entrées très faibles. Autour de ces pôles, gravitent des territoires résidentiels, très attractifs pour des ménages occupant un emploi dans le pôle. L'originalité régionale ne tient donc pas tant au déficit lillois mais à la relativement faible attractivité des zones d'emploi limitrophes à l'exception de Flandres-Lys. Il apparaît alors que la proximité de grands pôles économiques au sein de l'Aire Métropolitaine de Lille (Lille, Lens, Douai, Valenciennes …) limite la spécialisation de territoires à vocation purement résidentielle, du moins à l'échelle des zones d'emploi.

Carte 3 . Écart à la moyenne du taux d'entrée d'actifs travaillant hors zone entre 2007 et 2009 ***(dénominateur : ensemble de la population)***

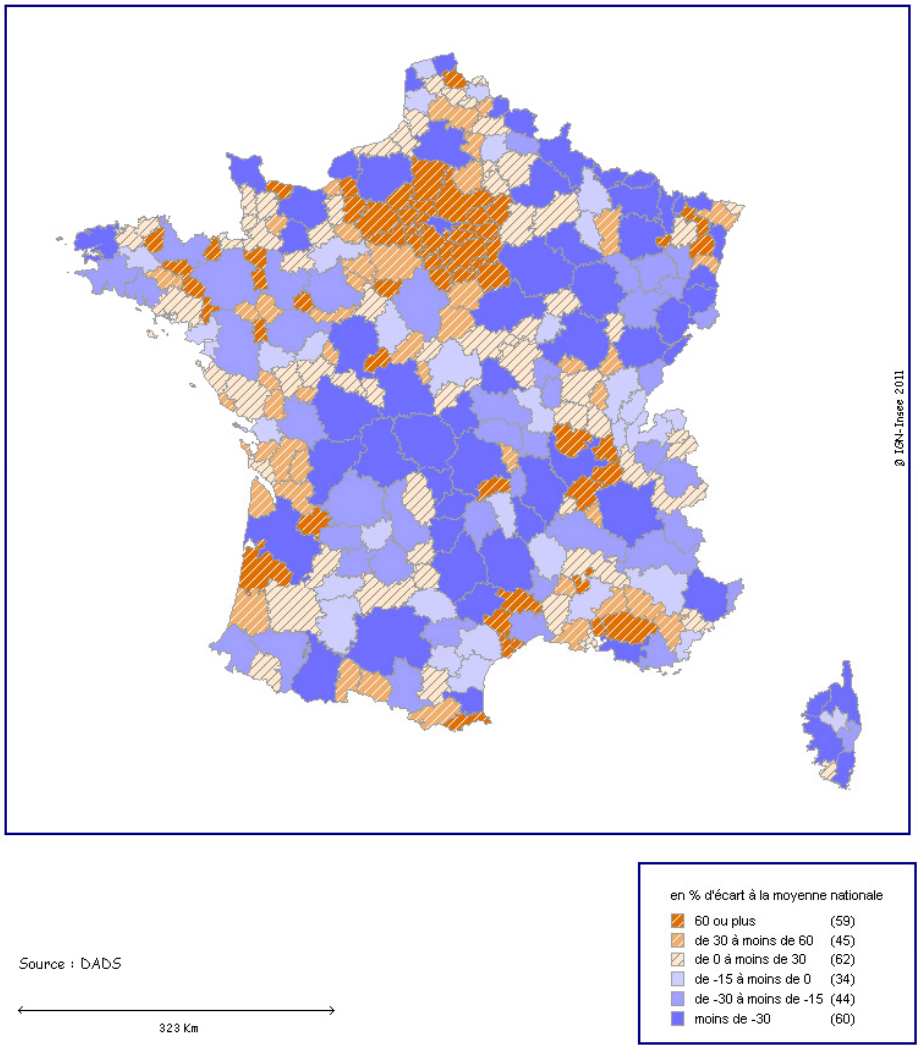

Source : Insee, recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire)

2.2 Une attractivité productive réelle mais limitée pour les actifs qualifiés

L'attractivité productive est appréhendée à travers quatre indicateurs : le taux d'arrivée de travailleurs indépendants, le taux d'arrivée d'actifs occupant des emplois qualifiés, le taux de création d'établissements décidée par des centres extérieurs au territoire et le taux de création d'emploi par des centres de décision extérieurs à la zone,

En ce qui concerne les travailleurs indépendants, les comportements migratoires se rapprochent fortement de la population totale : la dualité Nord / Sud et l'haliotropisme se retrouvent de manière très explicite, de même que la faible attractivité des grands pôles urbains. Comme le reste de la partie Nord du pays, l'attractivité de la région est donc modeste pour ces travailleurs indépendants. Elle est également peut être pénalisée par son caractère frontalier. Toutes les zones frontalières de la

Belgique, du Luxembourg et de l'Allemagne présentent des entrées très limitées, de manière peut-être plus accentuée que pour l'ensemble de la population. Une partie de la demande pour des travaux d'indépendants se reporterait-elle de l'autre côté de la frontière ?

Les actifs occupant des emplois à compétences rares sont attirés par les grands pôles urbains puisque ce sont quasi exclusivement ces derniers (Paris, Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes) qui présentent des taux d'entrée supérieurs à la moyenne nationale. Cette forte dichotomie entre les grands pôles et le reste de la France nécessite néanmoins des nuances : l'attractivité de Paris, Lyon, Grenoble, ou Toulouse est sans commune mesure de celle d'autres pôles comme celle de Rennes ou Lille …). Il apparaît alors que la position lilloise en terme de stocks d'actifs qualifiés et d'attractivité pour cette population est ambivalente. En effet, leur présence sur le territoire est forte quant bien même ils sont relativement peu nombreux à venir s'installer. En réalité, plutôt que d'attirer des actifs, la métropole lilloise les attire au moment des études et les forme. Si une partie quitte ensuite la région, ils restent suffisamment nombreux pour les besoins du marché du travail de cette métropole.

Carte 4 . **Écart à la moyenne du taux d'arrivée d'actifs qualifiés en 2008** ***(dénominateur : emploi total)***

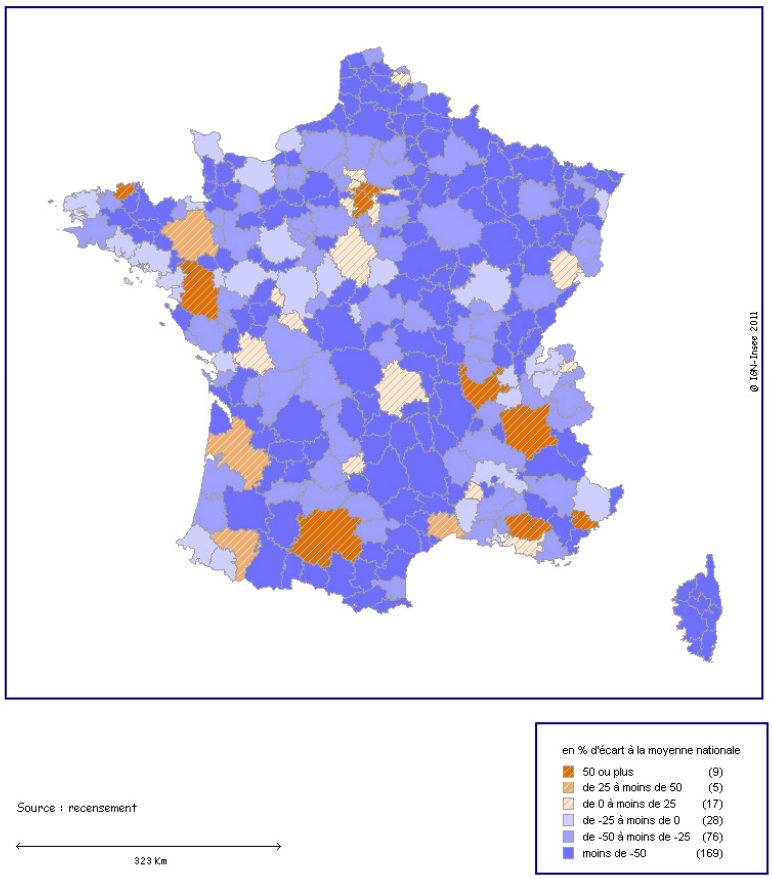

Source : Insee, recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire)

Le dernier indicateur de la partie productive répond à des logiques très différentes : les créations d'emplois décidées par un centre de décision extérieur (cf. carte 5). Parmi les territoires où ce taux de création est élevé, beaucoup conservent une spécialisation industrielle : Nord, Lorraine, Picardie, Rhône-Alpes, Haute-Normandie. L'emploi industriel étant souvent le fait de grands établissements, il est susceptible de créer un nombre élevé d'emplois décidés par un centre de décision extérieur. Ressortent également tous les pôles économiques importants : Marseille, Grenoble, Toulouse, Rennes, Nantes, Bordeaux et l'Île-de-France. Depuis le début de la décennie, une seconde logique semblerait prendre le pas sur la première. Le déclin industriel de certains territoires en Lorraine ou en Picardie pourrait avoir conduit à une baisse de leur capacité de création d'emplois décidés par un centre de décision extérieur. A l'inverse, de grands pôles comme Lyon, Grenoble ou Nancy voient leur taux de création s'améliorer nettement. Présentant à la fois des territoires industriels, parfois en nets regains (Valenciennes), des territoires tournés vers l'économie tertiaire (Lens-Hénin), dont certains

vers le tertiaire à vocation métropolitaine (Lille), la région présente une attractivité relativement forte pour ces créations d'emplois.

Carte 5 . Écart à la moyenne du taux de création d'emplois 2007-2009 (champ non présentiel)

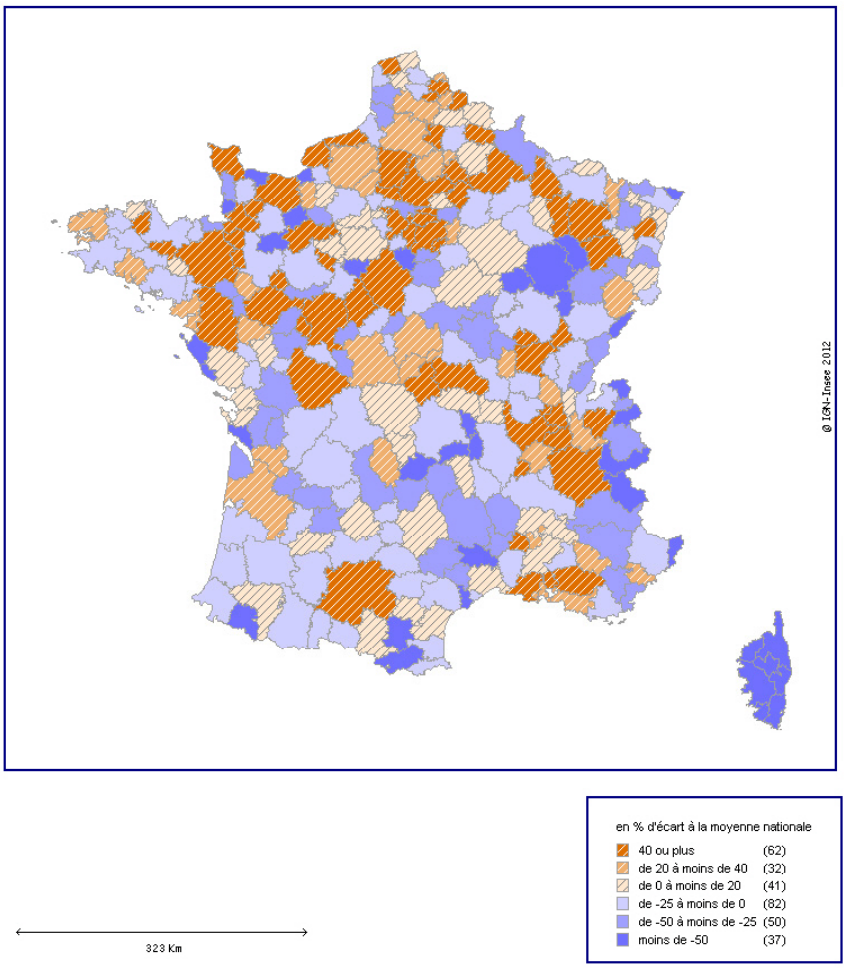

Source : Insee, Sirene, Clap, Lifi

Au final, une fois combinées ces approches différentes de l'attractivité au sein d'une typologie, la majeure partie de la région apparait comme peu attractive, à l'image de nombreuses zones d'emploi du Nord-Est de la France (cf. carte 6). Deux territoires se singularisent par une attractivité résidentielle (Flandres-Lys et Berck-Montreuil) et Lille par une attractivité productive. Comme évoqué précédemment cette attractivité productive n'est pas comparable à celles d'autres métropoles (Lyon, Toulouse, Nantes …) du fait du nombre limité d'arrivées d'actifs qualifiés. Les zones d'emploi classées comme peu attractives peuvent néanmoins avoir des créations d'emplois relativement élevées mais elles ne sont pas accompagnées d'une attractivité résidentielle ou pour les actifs qualifiés suffisantes pour figurer dans une autre classe.

Carte 6 . Typologie de l'attractivité des zones d'emploi de France métropolitaine- période récente

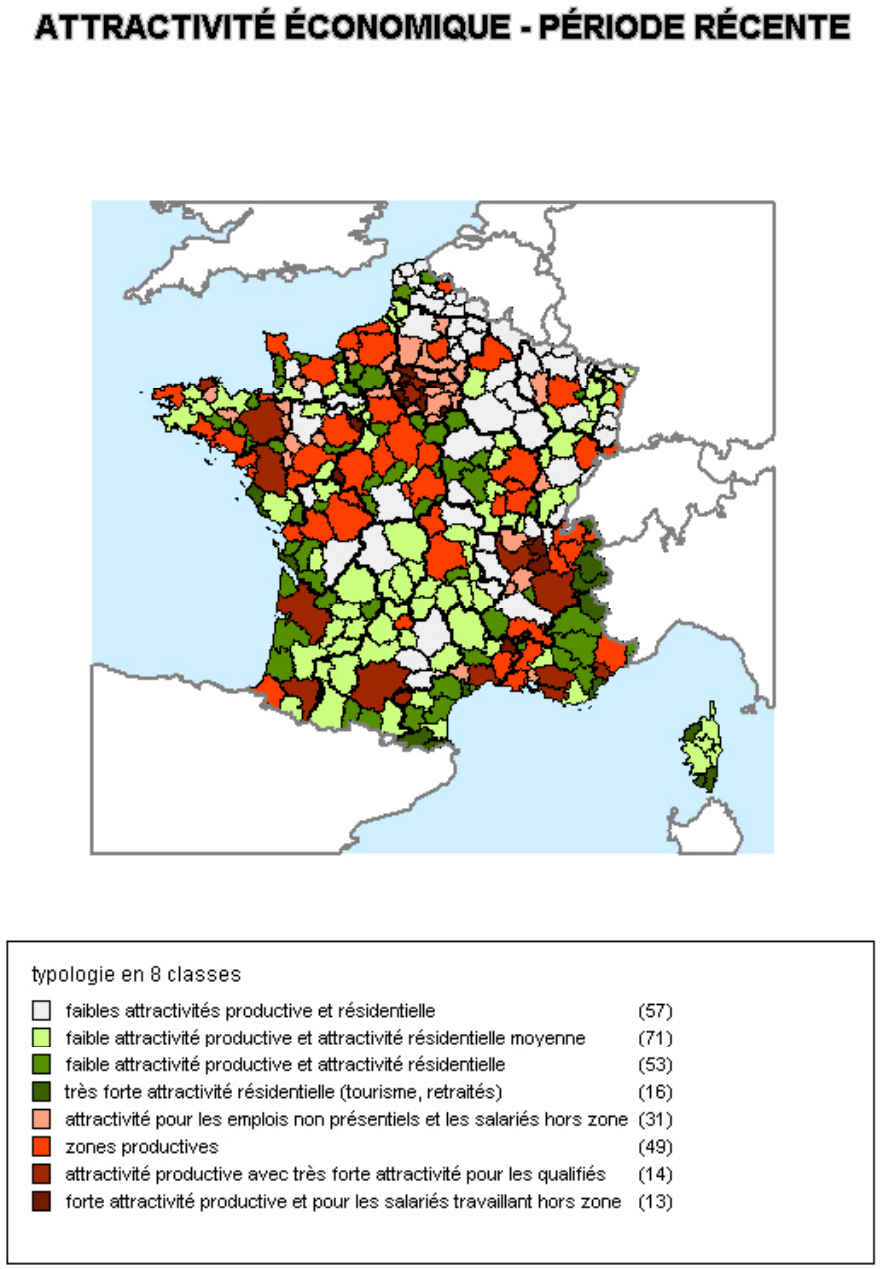

Source : Sirene, Clap, Lifi, DADS 2007 à 2009 et recensement de la population 2008 (Insee)

3 L'ATTRACTIVITÉ AU TRAVERS DES PLANS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A l'échelle nationale, les zones d'emploi du Nord Pas de Calais se révèlent, pour la plupart, peu attractives. Elles sont fortement peuplées (on compte en moyenne 1,5 fois plus d'habitants dans les zones d'emploi de la région que dans les zones d'emploi de province). Cette densité conduit nombre de zones d'emploi de la région à jouer à la fois un rôle résidentiel et productif, à l'image de celles de Douai, Béthune et Valenciennes. L'étude de l'attractivité au travers des Plans Locaux de Développement Économique (PLDE) permet à la fois de cibler de nouveaux territoires à la spécialisation fonctionnelle plus marquée tout en conservant des territoires de taille importante : la population moyenne des PLDE est très proche de celle des zones d'emplois de France de Province.

Ainsi à l'échelle des PLDE, une plus grande complémentarité des territoires apparaît : les territoires de Lille et de Valenciennes constituent les principaux pôles productifs de la région. En particulier, le PLDE de Valenciennes Métropole apparaît comme attractif pour l'aspect productif alors que ce n'était pas le cas de la zone d'emploi : en limitant le territoire d'observation, les créations d'emplois pour les centres de décision extérieur (Toyota, Bombardier …) ainsi que les arrivées d'actifs qualifiés ressortent plus fortement.

Autour de ces pôles s'articulent des territoires à vocation résidentielle (Porte du Hainaut, Pévèlois, Cœur de Flandres, Lys Romane), mais qui détiennent néanmoins une attractivité productive : en effet, les établissements qui ont besoin d'espaces pour leur installation ou leur expansion y trouvent des terrains disponibles souvent bien desservis par les réseaux de transport. Au sein de l'Aire métropolitaine de Lille, seul le PLDE de Lys Romane présente une attractivité purement résidentielle, la trajectoire économique du territoire n'étant pas favorable. Par ailleurs, la zone littorale du Montreuillois bénéficie également d'une attractivité résidentielle forte et parvient à attirer touristes et retraités.

3.1 Une attractivité productive centrée sur Lille et Valenciennes

L'attractivité pour les travailleurs indépendants étant faible sur l'ensemble de l'espace régional, les territoires peuvent donc tirer leur épingle du jeu en termes d'attractivité productive pour les créations d'emplois dans un établissement dont le centre de décision est extérieur à la zone ou pour les actifs qualifiés. Seuls Lille et Valenciennes présentent des profils favorables conjointement pour ces deux indicateurs. Il est toutefois à noter que Lille, bien que maximum régional pour les actifs qualifiés, reste en dessous de la moyenne nationale.

Certains territoires sont de forts créateurs d'emplois non présentiels mais attirent peu d'actifs qualifiés : à l'exception du PLDE du Calaisis, ils sont concentrés dans le bassin minier (Cœur d'Oestrevent, Lens-Liévin, Hénin-Carvin…). A l'inverse, Dunkerque se distingue par une attractivité pour les actifs qualifiés relativement forte pour la région mais des créations d'emploi plus en retrait.

Carte 7 . Écart à la moyenne du taux de création d'emplois 2007-2009 (champ non présentiel)

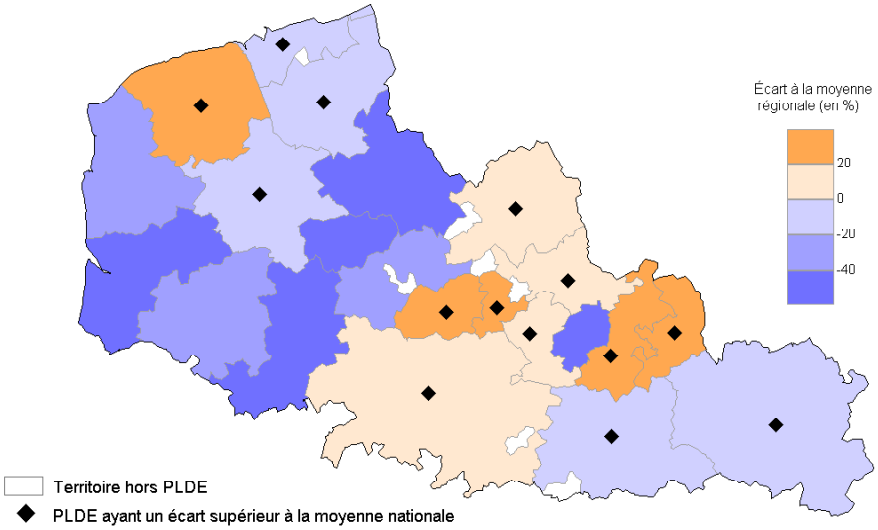

Source : Insee, Sirene, Clap, Lifi

Carte 8 . **Écart à la moyenne du taux d'arrivée d'actifs qualifiés en 2008** ***(dénominateur : emploi total)***

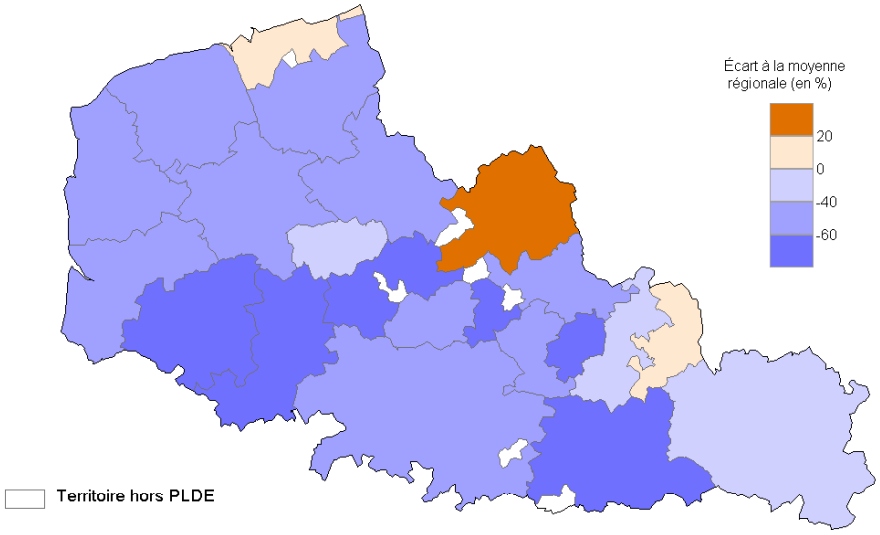

Source : Insee, recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire)

3.2 Les espaces périurbains attirent les travailleurs et les entreprises

De par leur position géographique, les territoires situés en périphérie de Lille et Valenciennes jouissent d'une attractivité résidentielle de proximité, tournée vers les travailleurs et leurs familles qui s'installent à proximité de leur lieu de travail, tout en bénéficiant d'un cadre de vie moins urbanisé.

Parallèlement, ces territoires parviennent à capter certains facteurs de production grâce à leur situation. La plupart des territoires bénéficient d'atouts pour l'implantation ou l'expansion d'entreprises de la sphère non présentielle : ils disposent d'espaces fonciers suffisamment importants et plus abordables, notamment pour les plateformes logistiques à Hénin-Carvin ou les industries dans le Hainaut. Leur proximité avec les grands axes routiers et ferroviaires de la région est également un atout pour capter ces facteurs de production. Le PLDE du Cœur de Flandre attire de manière légèrement plus importante que les autres territoires à vocation résidentielle, des actifs qualifiés sur son territoire, grâce notamment la présence de l'entreprise Roquette à Lestrem et son centre de recherche.

Carte 9 . Écart à la moyenne du taux d'entrée d'actifs travaillant hors zone entre 2007 et 2009 ***(dénominateur : ensemble de la population)***

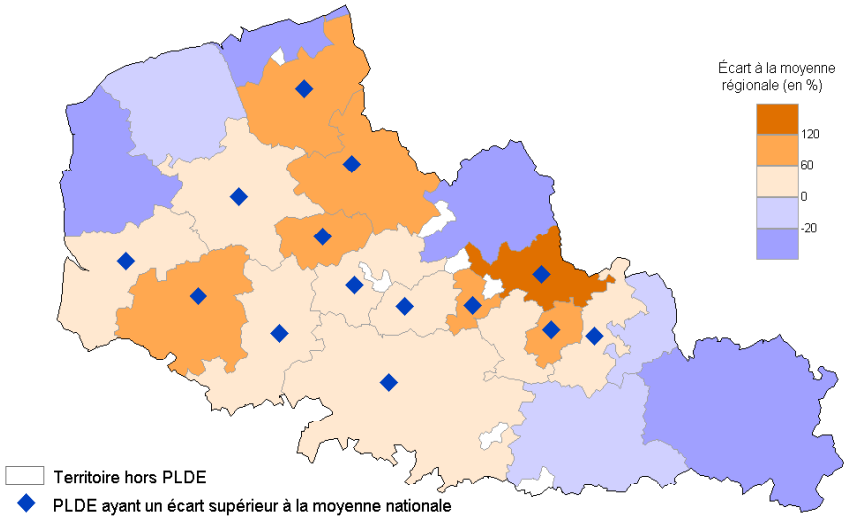

Source : Insee, recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire)

3.3 Un littoral contrasté

Les territoires du littoral de la région affichent une attractivité résidentielle contrastée. Alors que le PLDE du Montreuillois se distingue nettement par sa très forte attractivité pour les touristes et les retraités, les territoires du Boulonnais, du Calaisis et de Dunkerque restent en retrait. Le PLDE du Calaisis affiche pourtant un taux d'emploi salarié lié au tourisme supérieur à la moyenne nationale, mais attire peu de retraités. Le PLDE de Dunkerque présente un profil atypique pour une zone littorale : son attractivité est davantage productive que résidentielle, avec des taux d'emploi touristique et d'entrée de retraités en dessous de la moyenne régionale.

L'arrière pays Montreuillois profite également d'une attractivité résidentielle, mais à des niveaux plus faibles. Les PLDE de Sept Vallées et du Ternois profitent de leur situation géographique à proximité du Montreuillois et s'avèrent ainsi particulièrement attractives pour les retraités. Le PLDE de Sept Vallées profite également des retombées touristiques et le taux d'emploi salarié lié au tourisme y est plus important qu'en moyenne dans la région.

Carte 10 . Écart à la moyenne du taux d'entrée de retraités en 2008 (*dénominateur :ensemble de la population)*

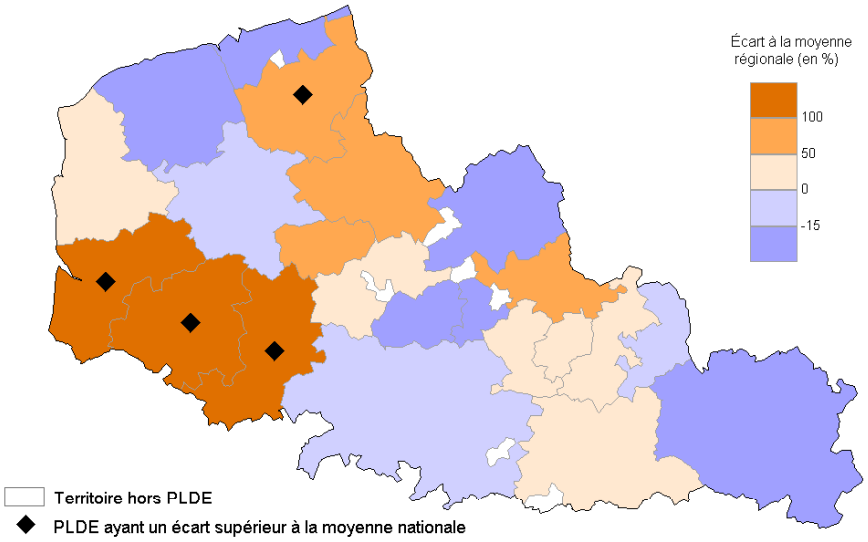

Source : Insee, recensement de la population 2008

Carte 11 . Écart à la moyenne du taux d'emploi salarié lié au tourisme en 2007

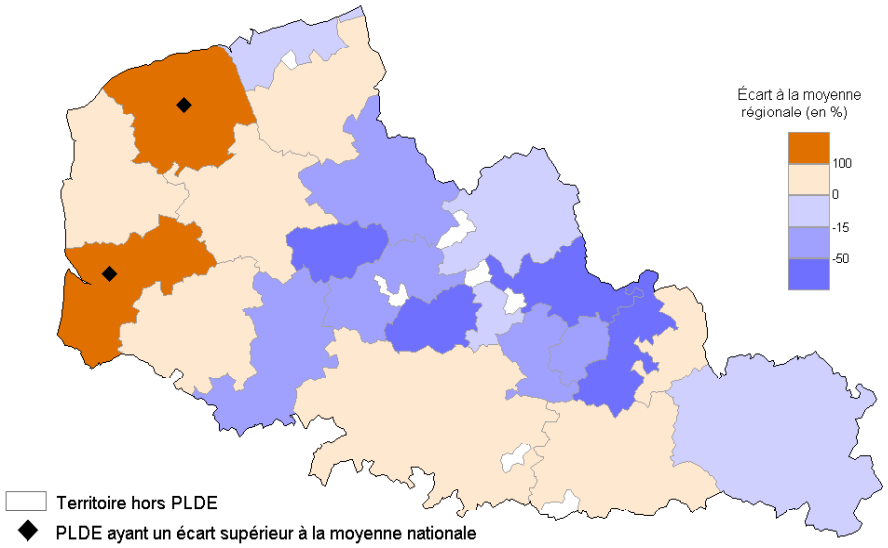

Source : DADS 2007

3.4 Une attractivité limitée mais qui s 'accroît

Les autres territoires de la région peinent à faire valoir leur attractivité dans une vision nationale. Pourtant, à l'échelle régionale, ces territoires possèdent certaines atouts. Les territoires qui ont conservé une spécialisation industrielle comme la Porte du Hainaut ou ceux qui ont connu une tertiarisation importante (Calaisis, Lens-Liévin, Hénin-Carvin) se distinguent dans la région par des taux de créations d'emplois non présentiels importants. Cependant, ces emplois restent souvent peu qualifiés.

La même typologie des territoires a été réalisée à la fin des années 1990, afin de mieux comprendre les dynamiques en jeu concernant l'attractivité des territoires. Les deux tiers des territoires appartenaient à la même classe, illustrant une certaine inertie des phénomènes liés à l'attractivité. Les autres territoires ont pour la plupart gagné de l'attractivité, résidentielle ou productive. En une décennie, les territoires se sont davantage spécialisés : le PLDE de Valenciennes a gagné en attractivité productive en attirant notamment davantage d'actifs qualifiés, grâce à l'installation de nouvelles entreprises. Les territoires en périphérie des pôles productifs ont tiré profit de leur position géographique et gagné en complémentarité en attirant, en plus des travailleurs, des entreprises qui ont besoin d'espaces pour se développer tout en restant à proximité des pôles productifs.

Carte 12 . Évolution de l'attractivité des PLDE entre la fin des années 1990 et la fin des années 2000

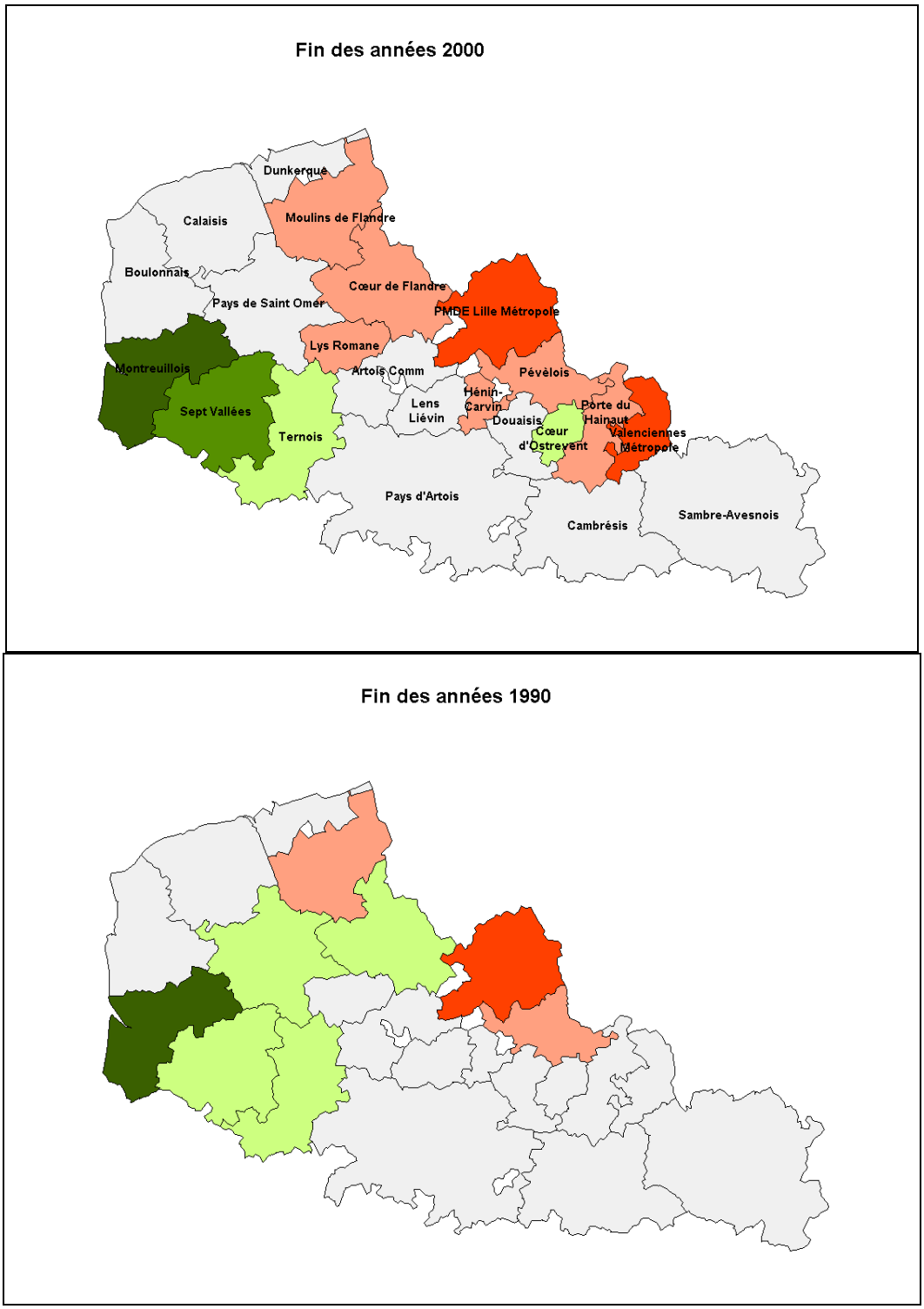

Source : Sirene, Clap, Lifi, DADS et recensement de la population (Insee)

4 COMPARAISON DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES DE LA RÉGION AVEC LE RESTE DE LA FRANCE AU SEIN DES MÊMES TYPES D'ESPACES

A travers les études de l'attractivité au niveau des zones d'emploi de France et des PLDE de la région, trois phénomènes s'avèrent au cœur de l'attractivité des territoires : la métropolisation, la tertiarisation et l'héliotropisme. Cependant, ces trois phénomènes jouent des rôles différents, selon le type d'espace auquel on s'intéresse. L'attractivité des territoires sera donc étudiée ici au sein d'espaces qui se ressemblent, soit parce qu'ils présentent les mêmes caractéristiques morphologiques (par exemple, un même degré d'urbanisation), soit parce qu'ils assurent des fonctions similaires (par exemple, des espaces métropolitaines, des espaces résidentiels…). Il s'agit de mieux cerner si l'attractivité est davantage liée à la structure du territoire ou à des effets plus particuliers.

Trois types d'espaces ont ainsi été définis à partir du maillage en aires urbaines (cf. carte 13):

- Les espaces urbains denses : ils se composent des 12 aires métropolitaines et 29 grandes aires urbaines *(cf Un maillage du territoire français-Insee Première n°1333).*
- Les espaces périurbains : ils sont définis à partir des couronnes des grands pôles urabins. Pour la région Nord Pas de Calais, les espaces périurbains ont été définis différemment, afin de percevoir plus localement dans la région les phénomènes liés à l'attractivité des territoires périurbains. Trois espaces périurbains ont été crées : celui de Lille, celui du littoral autour des aires urbaines de Dunkerque, Calais et Boulogne et celui autour des aires urbaines de Arras Douai et Cambrai.
- Les espaces à dominante rurale : ils sont définis régionalement comme étant l'ensemble des espaces qui appartiennent aux pôles petits ou moyens, leurs couronnes, et les espaces multipolarisés hors influence des grands pôles. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les espaces à dominante rurale ont été définis au niveau départemental, le Nord et le Pas-de-Calais ayant des espaces à dominante rurale bien distincts.

Certains indicateurs ne peuvent être calculés qu'à partir d'un seuil minimum d'emplois. Une contrainte de 25 000 emplois minimum a donc été rajoutée. Pour cette raison, des espaces urbains ou périurbains de moindre importance, de même que des zones à dominante rurale de faible envergure ne sont pas retenus.

Carte 13 . **Trois types d'espaces selon une approche morphologique et fonctionnelle**

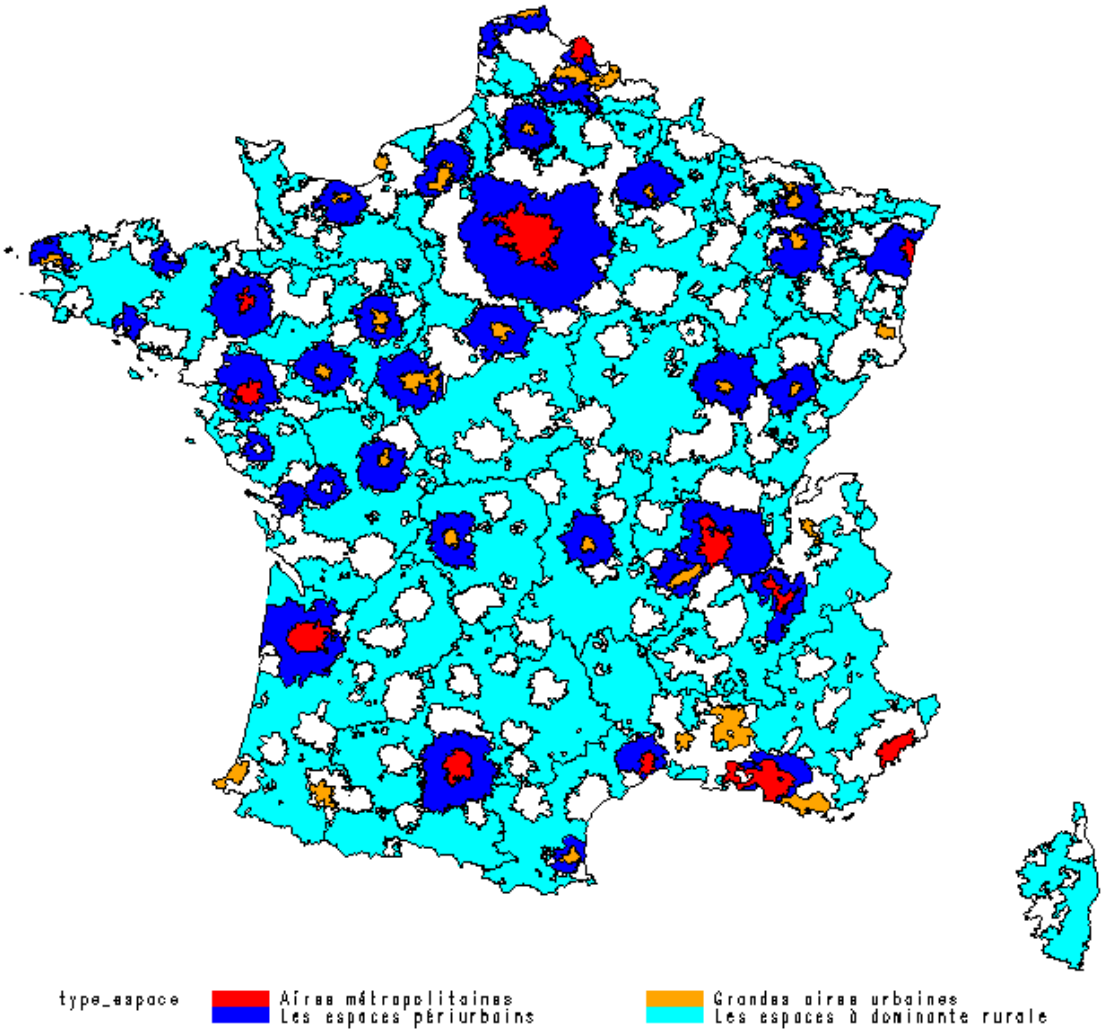

Source : Insee

Chacun de ces types d'espace présente, en moyenne nationale, des caractéristiques propres. Globalement, l'attractivité des pôles urbains est relativement faible sur la plupart des indicateurs. Le principal vecteur de l'attractivité concerne les actifs qualifiés dans les aires métropolitaines. A l'inverse, les espaces périurbains présentent une forte attractivité à la fois résidentielle et productive : par essence, ce sont évidemment les territoires qui gagnent le plus de navetteurs travaillant hors zone, mais leur proximité des grands pôles économiques et leurs réserves foncières en font également des zones qui attirent de nouvelles activités économiques et donc qui créent de nombreux emplois. Ces créations d'emplois sont également relativement élevées dans les espaces à dominante rurale. Mais leur principale caractéristique demeure l'attractivité touristique et pour les retraités. Si ces traits saillants se vérifient d'une manière générale, il n'en reste pas moins que la diversité au sein des espaces urbains, périurbains ou à dominante rurale au sein de la France métropolitaine reste forte.

Tableau 1 . L'attractivité par type d'espaces

		Zones d'emploi de FM	Espaces urbains	Aires métropolitaines	Grandes Aires urbaines	Espaces périurbains	Espaces ruraux
Attractivité productive	Taux d'arrivée d'actifs qualifiés	1,07	1,71	1,99	0,96	0,68	0,48
	Taux de créations d'emplois (non présentiel)	2,33	2,47	2,32	2,95	6,16	4,53
Attractivité résidentielle	Taux de navetteurs	0,74	0,38	0,28	0,65	2,32	1,05
	Taux d'emploi salarié lié au toursime	4,3	4,29	4,76	3,27	2,41	5,74
	Taux d'arrivée de retraités	1,05	0,62	0,47	0,99	1,35	2,41

Source : Sirene, Clap, Lifi, DADS et recensement de la population (Insee)

4.1 Les espaces urbains

La constitution des grandes aires urbaines et des aires métropolitaines ne se base pas sur des critères d'attractivité mais sur la concentration en population, en emplois et notamment des cadres des fonctions métropolitaines. Pourtant, cette distinction reste pertinente en termes d'attractivité puisque 3 classes sont constituées uniquement d'aires métropolitaines (cf. carte 14):

- Celle de Paris est seule du fait de sa très forte attractivité pour les actifs qualifiés et dans une moindre mesure pour le tourisme ;
- Nantes, Toulouse, Lyon, Grenoble, Aix-Marseille présentent également des taux d'attraction d'actifs qualifiés élevés ;
- Nice cumule des attractivités productive et résidentielle élevées.

Carte 14 . Attractivité des aires métropolitaines et des grandes aires urbaines de France métropolitaine- Fin des années 2000

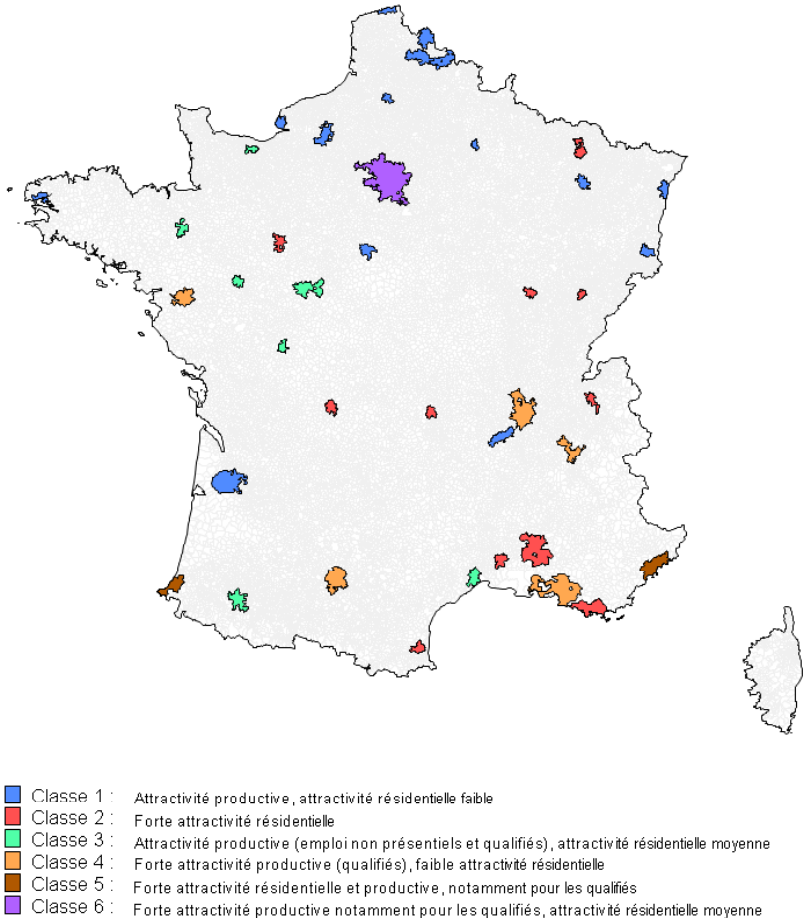

Source : Sirene, Clap, Lifi, DADS et recensement de la population (Insee)

En revanche, d'autres aires métropolitaines présentent des profils moins spécifiques puisqu'elles sont intégrées dans des classes mixtes avec des grandes aires urbaines :

- Les aires de Lille, Strasbourg et Bordeaux sont associés à des aires telles qu'Amiens, Saint-Etienne ou Orléans avec une attractivité productive, avec une polarisation moindre des actifs qualifiés, et une faible attractivité résidentielle ;
- Les aires de Rennes, associé à Montpelliers, Angers, Tours ou Poitiers où l'attractivité résidentielle est plus forte que dans la classe précédente.

Au final, l'influence de l'héliotropisme reste importante, puisque, à l'exception de Bordeaux, toutes les aires métropolitaines situées au sud d'un axe Nantes - Genève voient leur attractivité renforcée, tant d'un point de vue résidentiel et touristique que pour les actifs qualifiés (cf. cartes 15 et 16). De même, les grandes aires urbaines du sud de la France sont surreprésentées dans la classe où l'attractivité résidentielle est la plus forte (Nîmes, Avignon, Perpignan, Bayonne, Limoges).

Carte 15 . Écart à la moyenne du taux d'arrivée d'actifs qualifiés en 2008

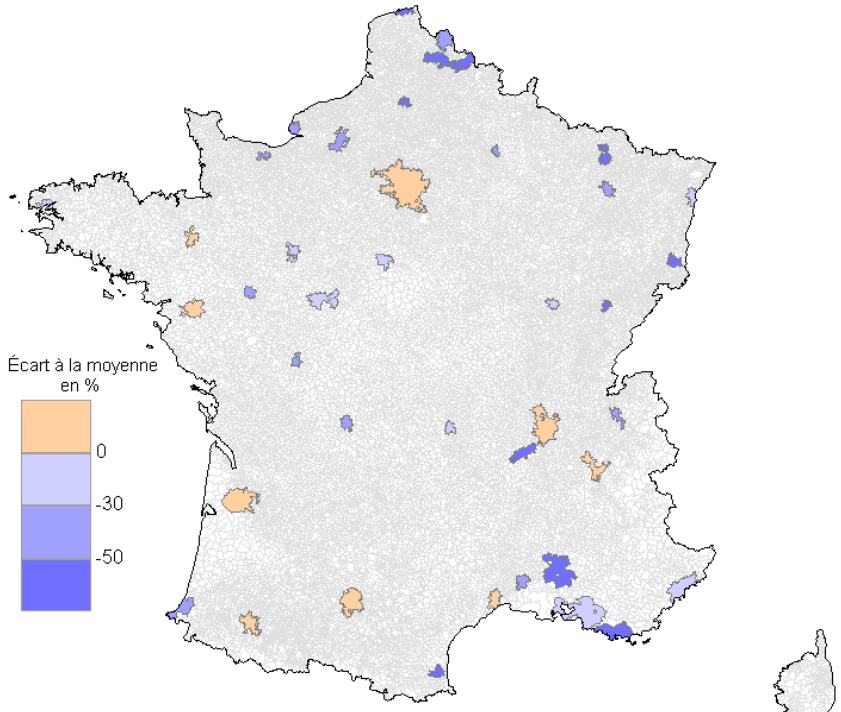

Moyenne espace aires métropolitaines : 1,99
Moyenne grandes aires urbaines : 0,96

Source : Insee, recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire)

Carte 16 . Écart à la moyenne du taux d'emploi salarié lié au tourisme en 2007

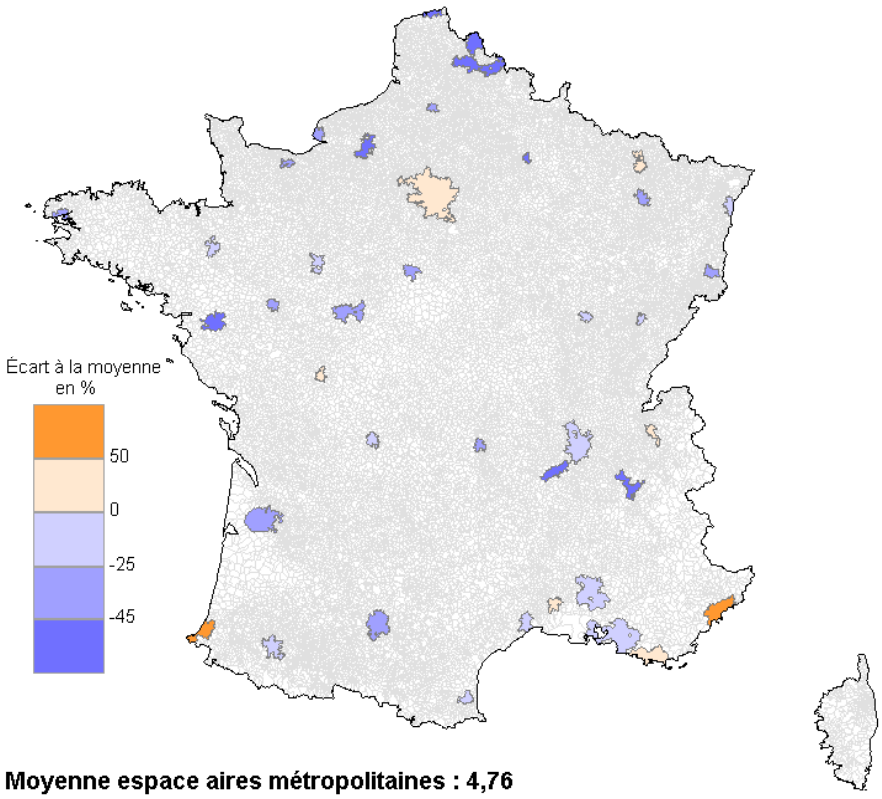

Moyenne espace aires métropolitaines : 4,76
Moyenne espace grandes aires urbaines : 3,27

Source: Insee, DADS 2007

A l'échelle de la région, les 4 grands espaces urbains (Lille, Valenciennes, Douai-Lens, Dunkerque) appartiennent à la même classe où l'attractivité est essentiellement productive mais relativement faible pour les actifs qualifiés. Cela n'est pas surprenant étant donné que l'ensemble des aires urbaines dans le quart Nord-Est du pays ont le même profil, à l'exception de Metz qui se démarque par une attractivité résidentielle plus forte, profitant de la proximité du Luxembourg.

4.2 Les espaces périurbains

Contrairement aux grandes aires urbaines et aux aires métropolitaines, les différences d'attractivité entre espaces périurbains au niveau national se semblent pas répondre à des grands phénomènes structurants tels que l'héliotropisme (cf. carte 17). En effet, il s'agit avant tout d'une attractivité de proximité, par exemple pour les navetteurs ou pour les emplois non présentiels. Seules les espaces périurbains de Marseille et de Perpignan profitent de leur situation géographique pour se distinguer au niveau de l'attractivité des retraités. Les résultats de la typologie illustrent donc davantage des modes de fonctionnement entre centre et périphérie. Ainsi, les espaces périurbains lillois ont des caractéristiques proches de ceux de Paris, Toulouse, Nantes ou Montpellier. Ils présentent une attractivité forte à la fois pour les navetteurs et les emplois non présentiels (cf. cartes 18 et 19), ce qui témoigne sans doute d'une complémentarité forte avec un cœur urbain saturé : tant les habitants que les activités économiques de ces cœurs urbains s'éloigneraient dans les espaces périurbains où les disponibilités foncières seraient encore importantes et le coût du terrain moindre. Les espaces périurbains lillois profitent également d'infrastructures de transport qui favorisent l'implantation d'activités économiques. Ce phénomène d'éloignement des activités des pôles urbains serait encore plus marqué autour de Grenoble où l'attractivité productive, notamment pour les actifs qualifiés, serait très forte dans les espaces périurbains.

Carte 17 . Attractivité des espaces périurbains de France métropolitaine- Fin des années 2000

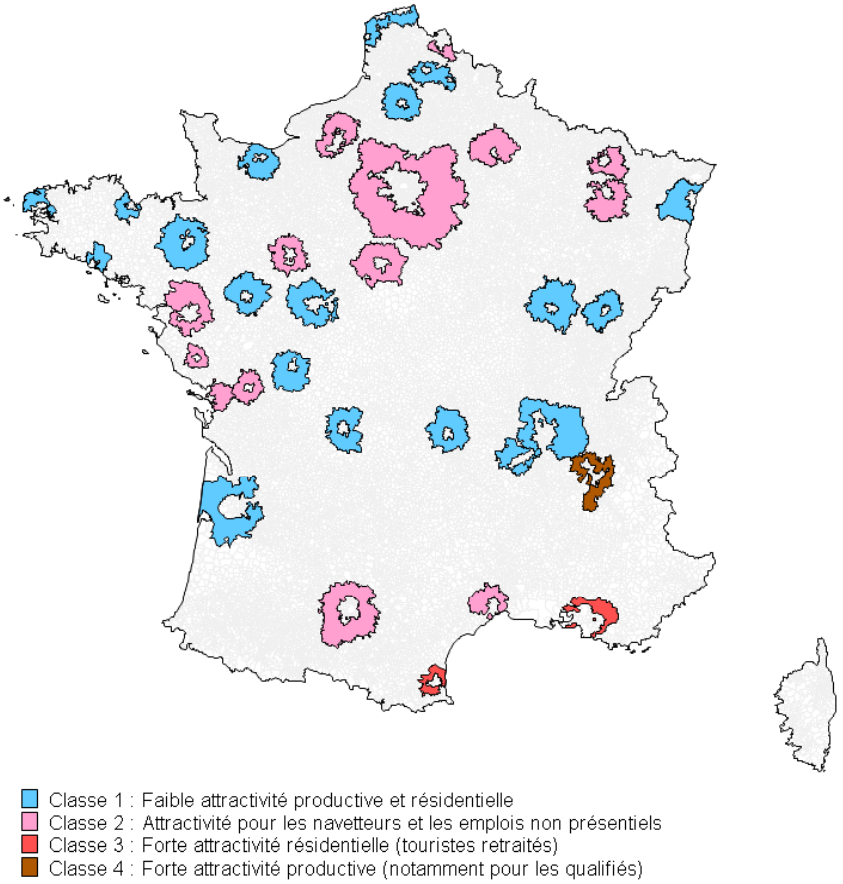

Source : Sirene, Clap, Lifi, DADS et recensement de la population (Insee)

Les autres espaces périurbains régionaux (ceux du littoral, et ceux des aires urbaines d'Arras, Douai et Cambrai) ressemblent davantage à ce que l'on peut trouver autour de Lyon, Bordeaux, Rennes ou Amiens. L'attractivité résidentielle et productive reste forte par rapport à l'ensemble des territoires mais est légèrement inférieure à celle de la moyenne des territoires périurbains ; mais c'est surtout pour l'attractivité productive que les taux sont plus bas. Cela peut témoigner pour les espaces périurbains du littoral et du sud de la région d'un mode de fonctionnement par rapport au cœur urbain différent du modèle lillois : sur le littoral comme le long du bassin minier, les grands établissements restent souvent dans les aires urbaines. Les espaces périurbains ne sont alors pas utilisés comme des réserves foncières pour l'essor de l'économie. Ensuite, si ces territoires restent globalement

bénéficiaires en termes de migrations résidentielles, les phénomènes de périurbanisation restent plus modérés que ce que l'on observe autour de Lille.

Carte 18 . Écart à la moyenne du taux d'entrée de navetteurs en 2008

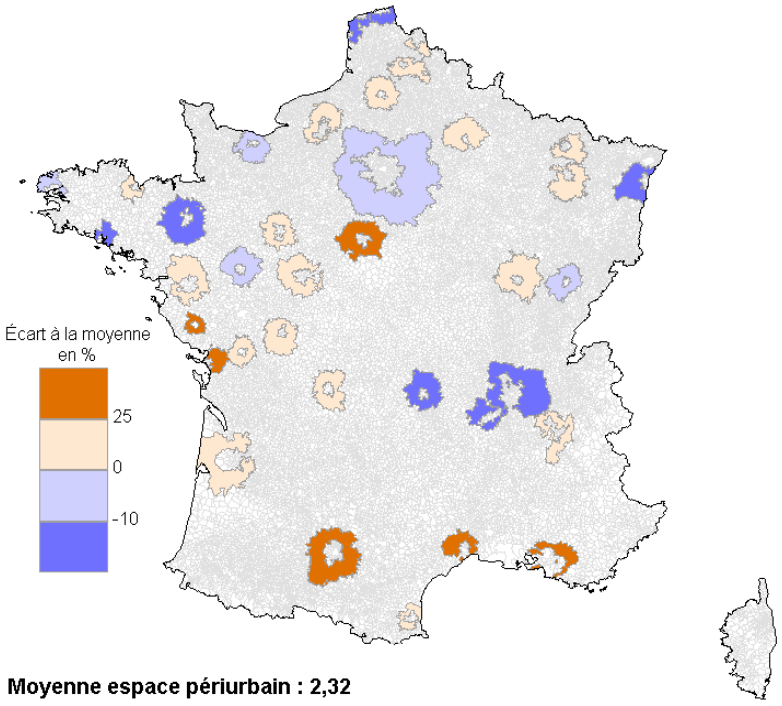

Moyenne espace périurbain : 2,32

Source : Insee, recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire)

Carte 19 . Écart à la moyenne du taux de créations d'emplois dans des établissements contrôlés par un centre de décision extérieur- champ non présentiel

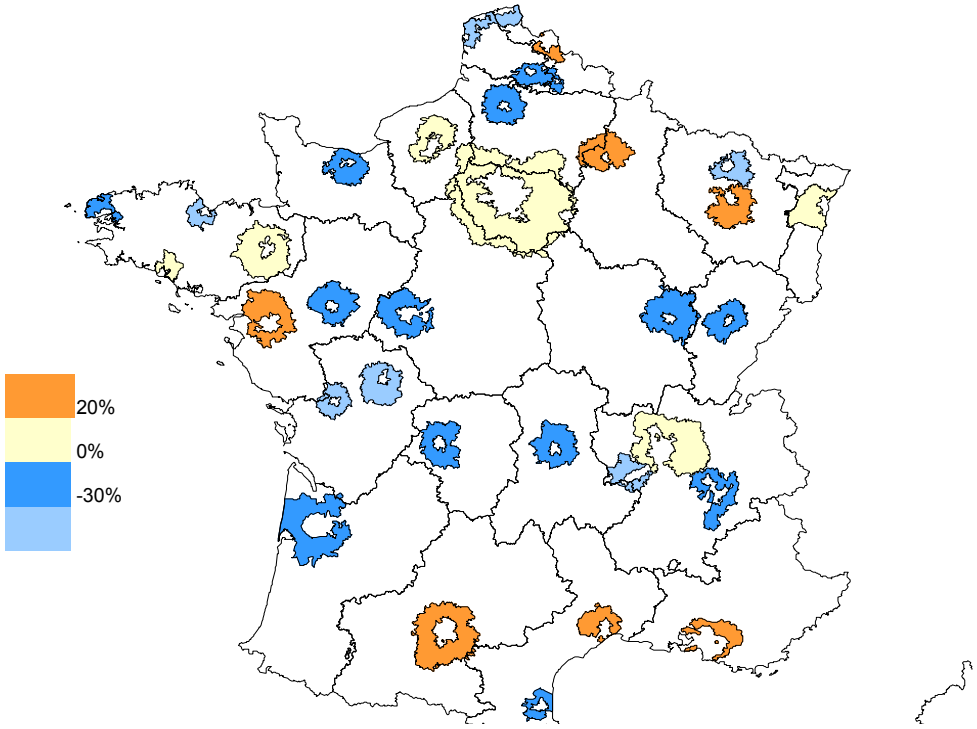

Source : Insee, Sirene, Clap, Lifi

4.3 Les espaces à dominante rurale

Concernant les espaces à dominante rurale, les variables les plus discriminantes concernent le tourisme, les arrivées de retraités et dans une moindre mesure les actifs qualifiés. En moyenne nationale, ces deux premiers taux sont forts par rapport aux espaces urbains, mais d'importants écarts sont constatés d'une région à l'autre. Dans ce cadre, il n'y a rien d'étonnant à ce que les phénomènes hélio- et haliotropiques jouent une grande place dans la structuration des espaces à dominante rurale au niveau national. De plus, les espaces à dominante rurale connaissent de manière générale, un regain d'attractivité dans le cadre d'une extension du phénomène de périurbanisation. Ce phénomène s'avère globalement assez homogène sur le territoire national et contribue donc peu à distinguer les régions les unes des autres.

Les espaces à dominante rurale du sud-est du pays sont spécifiques du fait d'une forte attractivité pour le tourisme (cf. carte 20). Ceux de Corse présentent des niveaux faibles pour les autres indicateurs tant productifs que résidentiels. En Provence-Alpes-Cote-d'Azur et Rhône-Alpes, cette attractivité touristique va de paire avec celle pour les actifs qualifiés.

Pour les espaces à dominante rurale du Nord-Est de la France, l'attractivité est globalement en retrait. Le positionnement septentrional est pénalisant pour les touristes, les retraités et les actifs qualifiés (cf. cartes 21 et 22). Tout en étant associés dans la même classe, les espaces à dominante rurale du Nord (à l'extrême sud dans l'Avesnois et le Cambrésis) et du Pas-de-Calais (dans le cœur du département) présentent des profils particuliers : c'est dans le Nord que l'attractivité est la plus faible, principalement pour les touristes, retraités et salariés hors zone. Les espaces à dominante rurale du Pas-de-Calais sont très faiblement attractifs pour les actifs qualifiés mais présentent des taux de création d'emploi, d'attractivité pour les retraités ou pour les salariés hors zone plus élevés. Ils profitent d'une part de la proximité du littoral, et d'autre part de celles de pôles économiques comme Arras, Béthune ou Boulogne-sur-Mer.

Enfin, toutes les autres régions, positionnées dans la partie ouest du pays, présentent un profil proche de la moyenne. Seule particularité : leur localisation sur le littoral ou dans le sud du pays constitue un atout dans le cadre de l'attractivité de retraités.

Carte 20 . Attractivité des espaces à dominante rurale- Fin des années 2000

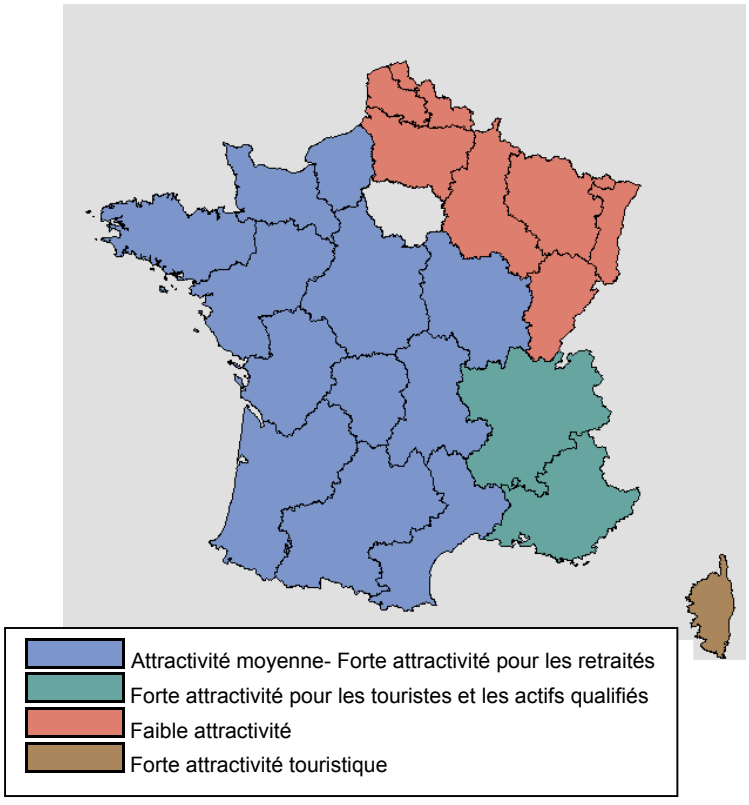

Source : Sirene, Clap, Lifi, DADS et recensement de la population (Insee)

Carte 21 . Écart à la moyenne du taux d'entrée de retraités en 2008 (*dénominateur :ensemble de la population)*

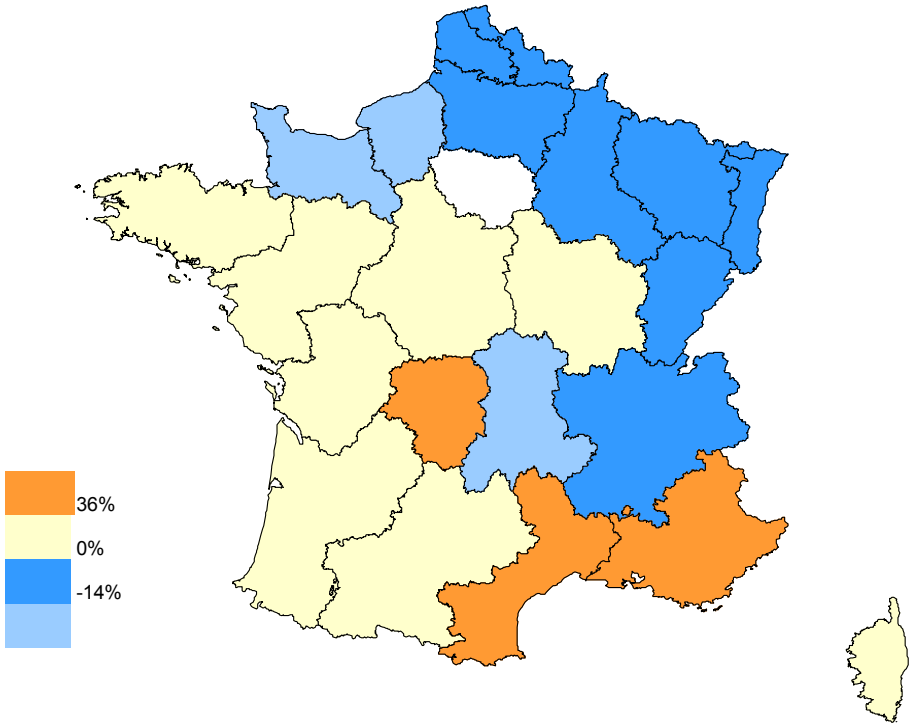

Source :Insee, recensement de la population 2008 (exploitation complémentaire)

Carte 22 . Écart à la moyenne du taux d'emploi salarié lié au tourisme en 2007

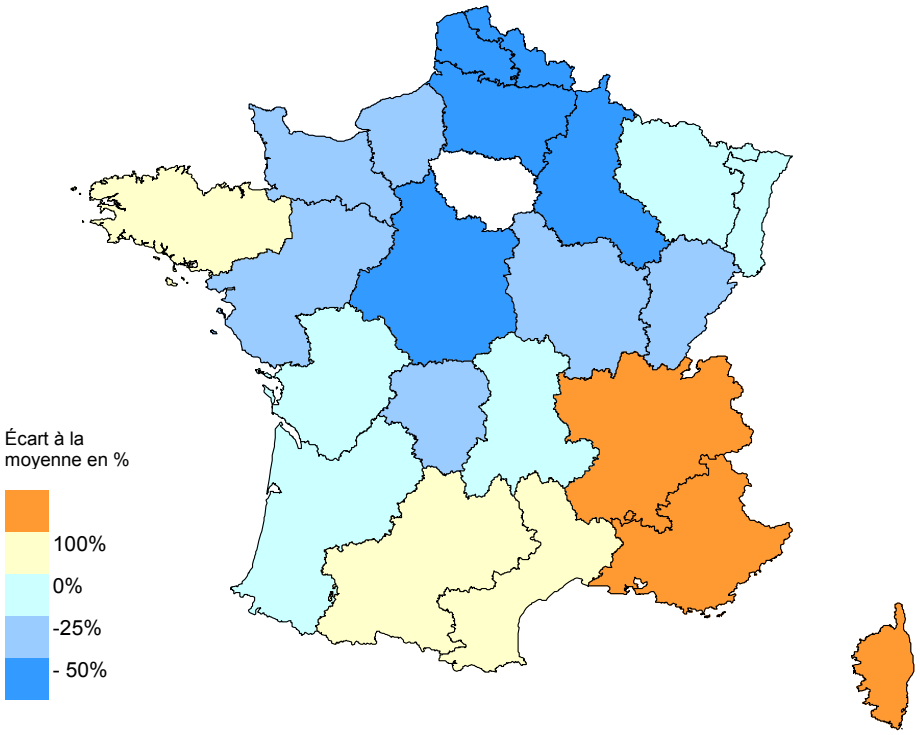

Source: Insee, DADS 2007

5 ANNEXE : LES INDICATEURS ET LA MÉTHODE UTILISÉS

L'attractivité économique des territoires est mesurée à partir de deux concepts :

- **l'attractivité productive**, c'est-à-dire l'implantation dans le territoire de facteurs de production mobiles et de capitaux en provenance de l'extérieur.
- **l'attractivité résidentielle**, c'est-à-dire les flux entrants de personnes en provenance de l'extérieur.

Tous les indicateurs fournis sont calculés **sous forme de ratios** afin d'éliminer l'effet taille des zones et de rendre les territoires comparables. Afin d'évaluer l'évolution de l'attractivité des territoires après la crise, les indicateurs sont calculés sur deux périodes : à la fin des années 2000 (après la crise) et à la fin des années 1990 (avant la crise). Pour un même flux de ressources, l**es indicateurs des deux périodes ne seront pas directement comparables** en raison de nombreux changements intervenus sur les différentes sources mobilisées entre les deux périodes :

- Changement de nomenclatures (Naf, PCS)
- Absence de données d'emploi Clap pour la période ancienne
- Changement de concept (nouveau concept de création d'établissements)
- Changement de champ (champ élargi de la démographie)
- Changement de méthode et de période pour le recensement

5.1 La mesure de l'attractivité productive

Un enjeu important pour les territoires est d'attirer des facteurs de production, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'actifs. Ceux provenant de l'extérieur des territoires sont privilégiés, car ils résultent de la mise en concurrence des territoires : les entreprises et les emplois qui y sont créés, ou encore les arrivées d'actifs à compétences recherchées comme les travailleurs indépendants et les actifs qualifiés Pour mesurer l'attractivité productive, on cherche à évaluer les arrivées de ces personnes ou des ces entreprises au niveau des territoires.

5.1.1 Le taux de création d'établissements décidés par des centres extérieurs au territoire

Les flux retenus pour mesurer les entrées de capitaux et d'emplois sont présentés dans les paragraphes suivants. La mesure directe des flux de capitaux est impossible à l'échelle infranationale. Le choix a été fait de mesurer l'attractivité des capitaux par l'arrivée et le développement d'établissements sur le territoire, en ne retenant que les apports exogènes, et en laissant de côté le dynamisme interne au territoire.

Ainsi, le premier indicateur retenu pour approximer l'attraction des capitaux extérieurs est le taux de création d'établissements décidés par des centres de décision extérieurs au territoire. Le taux annuel de création d'établissements est le rapport entre le nombre moyen de créations d'établissements sur une période choisie et le stock moyen d'établissements de la période. Il mesure l'importance des créations par rapport au stock d'établissements. Les transferts d'établissements en provenance d'une zone extérieure au territoire étudié, appelés « transferts entrants », sont mis au même plan que les créations. Ils sont issus d'un arbitrage entre plusieurs lieux d'implantation.

Les taux de création sont calculés pour deux périodes limitées à deux ans. La période ne pouvait pas être plus longue car la période récente ne doit pas débuter avant 2007 pour prendre en compte la crise et les données de base servant au calcul de l'indicateur ne sont disponibles que jusqu'au 1er janvier 2009. La période récente va donc du 1er janvier 2007 au 1er janvier 2009. La période « pré-crise » s'étend du 1er janvier 2000 au 1er janvier 2002.

La sphère non présentielle est privilégiée pour le calcul du taux de créations d'établissements. Celle-ci regroupe l'ensemble des activités qui produisent des biens potentiellement exportables et majoritairement consommés hors de la zone, ainsi que des activités de services tournées principalement vers les entreprises. Les territoires sont donc plus fortement en concurrence entre eux pour l'implantation et le développement de ces activités non présentielles qu'ils ne le sont pour des activités liées à la proximité de la population.

5.1.2 Le taux de création d'emploi par des centres de décision extérieurs à la zone

Cependant, compter le nombre d'établissements arrivés sur le territoire ne suffit pas car on met sur le même plan les petites et les grosses unités de production. Il faut donc relativiser ce nombre d'arrivées en comptabilisant le nombre d'emplois qu'elles génèrent. On raisonne donc en nombre d'emplois salariés créés par ces arrivées d'établissements nouveaux. A ces unités nouvelles, il convient d'ajouter le développement d'unités existantes contrôlées par l'extérieur. Lorsqu'une entreprise décide d'accroître ses activités, elle peut en effet se poser la question de la localisation de ce surcroît d'activité : dans un établissement existant ou dans un nouvel établissement créé, dans la même zone ou ailleurs. En pratique, le repérage de ce développement d'unités ne peut se faire que par les augmentations d'emploi constatées sur une certaine période, que l'on propose donc d'imputer en totalité à l'attractivité du territoire, de façon il est vrai en partie conventionnelle. Ces deux types de création d'emploi permettent de calculer le deuxième indicateur : le taux de création d'emploi par des centres de décision extérieurs à la zone. Ce taux est la somme de deux composantes :

- Le taux de création d'emplois dans les nouveaux établissements dépendant de centres de décision extérieurs
- Le taux de création d'emplois dans les établissements pérennes dépendant de centres de décision extérieurs

Comme pour le taux de création d'établissements, les taux de création d'emploi sont calculés pour deux périodes limitées à deux ans. La période récente va donc du 1er janvier 2007 au 1er janvier 2009. La période « pré-crise » s'étend du 1er janvier 2000 au 1er janvier 2002.

5.1.3 Le taux d'arrivée de travailleurs indépendants

Pour les territoires, il s'avère important d'attirer tous les « porteurs de projets » même s'ils travaillent seuls ou n'emploient qu'un petit nombre de salariés. Ces actifs mettent aussi en valeur un capital économique en tant que chef de leur propre entreprise. Leur arrivée sur le territoire n'est pas intégrée dans les indicateurs précédents, qui ne portent que sur les unités dépendant d'un centre de décision extérieur. On prend donc en compte, en complément, les arrivées d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs et de professions libérales. On calcule donc un indicateur qui appréhende la capacité du territoire à attirer les personnes physiques : **le taux d'arrivée de travailleurs indépendants.** Le taux d'entrée de travailleurs indépendants est calculé à partir des migrations de personnes physiques

Les entrées dans une zone sont mesurées au lieu de travail. On cherche le nombre de travailleurs indépendants venus travailler dans le territoire. Garder seulement les « immigrants » revient à ne garder que la partie exogène du phénomène d'installation de ces travailleurs dans un territoire. La source choisie pour calculer le nombre d'entrées ainsi que l'emploi de la zone au lieu de travail est le recensement de la population. Le taux d'entrée est calculé pour deux périodes à partir des recensements de 1999 et 2008.

Cependant, les données du recensement ne permettent pas de mesurer parfaitement ces flux car on ne dispose d'aucune information sur le lieu de travail antérieur. La seule information ancienne disponible concerne le lieu de résidence cinq ans auparavant pour le recensement de 2008 et neuf ans auparavant pour le recensement de 1999. Il faut donc trouver une façon d'approcher au mieux ces mouvements à partir des informations disponibles dans les fichiers du recensement. Pour cela, on considère qu'il y a arrivée, dans une zone, d'un travailleur indépendant lorsque ce dernier :

- travaille dans la zone au moment de l'enquête
- a changé de lieu de résidence
- habitait assez loin de son lieu de travail actuel avant son déménagement
- habite assez près de son lieu de travail actuel

5.1.4 Le taux d'arrivée d'actifs occupant des emplois qualifiés

Malgré l'existence de besoins locaux pour de la main-d'oeuvre non qualifiée (« rareté relative » variable selon le territoire étudié, emplois de services à la personne par exemple), l'investissement ne retient que certains emplois de la sphère productive à compétences « rares » pour lesquels la concurrence entre les territoires peut être forte. On se centre sur deux types de compétences rares : il s'agit tout d'abord des cadres du privé. Parmi l'ensemble des cadres, seuls les cadres du privé sont retenus car les localisations d'emplois publics et les mouvements sur ces emplois répondent à des logiques non liées avec l'attractivité économique des territoires. Il s'agit ensuite des personnels de conception-recherche du secteur privé. L'indicateur retenu est donc : le taux d'arrivée d'actifs occupant des emplois qualifiés (cadres du privé, et personnel de conception-recherche).

Il mesure le poids des arrivées d'actifs qualifiés par rapport à l'emploi total de la zone. Le nombre de mouvements est rapporté au volume moyen d'emplois de la zone pour s'affranchir des effets de taille. Pour les arrivées, on cherche à évaluer le nombre d'actifs à compétences rares venus prendre leur premier emploi dans la zone ou travailler dans le territoire alors qu'ils travaillaient dans un autre territoire auparavant. Les arrivées sont mesurées au lieu de travail.

Pour la période récente, les arrivées sont donc mesurées dans un intervalle de cinq ans avant l'année d'enquête (recensement 2008). Pour la période antérieure l'intervalle est de neuf ans (recensement 1999). Dans les deux cas, le dénominateur est calculé à partir de l'emploi au lieu de travail du recensement. L'emploi moyen regroupe l'ensemble de l'emploi de la zone qu'il soit salarié ou non (pas de restriction de champ).

5.2 La mesure de l'attractivité résidentielle

Un autre enjeu fort pour les territoires est d'attirer des personnes avec leurs revenus susceptibles de favoriser le développement local. Ces revenus disponibles localement peuvent provenir de l'extérieur à travers la présence sur le territoire de retraités, de touristes et d'actifs travaillant à l'extérieur. Pour mesurer l'attractivité résidentielle, on cherche à **évaluer les flux de ces trois catégories de personnes** dont les arrivées résultent de décisions individuelles mettant en concurrence les territoires.

5.2.1 Le taux d'arrivée de retraités

La mesure de l'attractivité des territoires vis-à-vis des retraités est mesurée à partir des migrations résidentielles de retraités. L'indicateur retenu est donc **le taux d'arrivée de retraités** sur le territoire.

Le nombre d'arrivées de retraités dans la zone est le nombre de retraités résidant dans la zone alors qu'ils résidaient dans une autre zone plusieurs années auparavant. Toutefois, les informations du recensement relatives à l'activité des individus ne sont disponibles que pour l'année d'enquête et ne le sont pas pour l'année de migration. Les retraités de la zone entrés dans les années précédant l'année d'enquête étaient donc peut-être déjà retraités au moment de leur migration. Il se peut à l'inverse qu'ils ne soient partis à la retraite que quelques années après leur migration. On peut considérer, dans ces cas-là, que la décision de migration a été prise dans la perspective de la retraite même si le départ à la retraite ne coïncide pas exactement avec la date de la migration.

Toutes les données utilisées pour le calcul de ce taux proviennent du recensement millésime 2008 pour la période récente et du recensement de 1999 pour la période « pré-crise ».

5.2.2 La part de l'emploi salarié lié au tourisme

Après vérification, le poids de l'emploi touristique dans l'emploi des bassins de vie et des départements est fortement corrélé au poids de la population touristique et constitue un bon indicateur. Ce qui apparaît comme un « stock » d'emplois renvoie bien à un flux annuel de touristes. De plus, l'emploi touristique est mesurable aux différents niveaux géographiques souhaités via des outils développés par l'Insee. L'indicateur retenu pour mesurer l'attractivité vis-à-vis des touristes est donc **la part de l'emploi lié au tourisme** dans l'emploi salarié total du territoire.

L'emploi touristique est mesuré grâce à une méthode mise au point par l'Insee. A partir d'une liste d'activités potentiellement touristiques (hôtellerie, restauration…), l'emploi touristique est estimé comme la totalité ou une partie de l'emploi salarié, selon le type de commune dans laquelle les activités sont implantées. Ainsi, pour chaque croisement commune*activité, l'emploi touristique est estimé de la façon suivante:

	TYPE DE COMMUNE		
TYPE D'ACTIVITE	bien équipée pour le tourisme	moyennement équipée pour le tourisme	peu équipée pour le tourisme
100% touristique	**tout l'emploi**	**tout l'emploi**	**tout l'emploi**
Fortement touristique	**Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent**	**Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent**	**rien**
Moyennement touristique	**Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent**	**Emploi saisonnier**	**rien**
Faiblement touristique	**Emploi saisonnier**	**rien**	**rien**
Non touristique	**rien**	**rien**	**rien**

Toutes les données utilisées pour le calcul de ce taux sont estimées grâce à cette méthode avec les DADS (Décalartions Annuelles de Données Sociales) de 2007 pour la période récente et celles de 2003 pour la période « pré-crise ».

5.2.3 Le taux d'installation d'actifs travaillant hors zone (navetteurs)

Pour mesurer les arrivées d'actifs, on se limite à ceux ayant un emploi hors du territoire étudié et qui y résident. En effet, attirer des actifs qui travaillent sur place ne relève pas réellement de l'attractivité résidentielle mais plutôt de la volonté de ces actifs de réduire la distance entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. On ne retrouve pas, dans ce cas, la notion de mise en concurrence des territoires au moment du choix résidentiel. L'indicateur retenu est le taux d'arrivées d'actifs travaillant hors du territoire. Il convient de noter qu'un tel indicateur ne peut être pertinent à tous les niveaux géographiques, tant il pourra être lié, au sein d'un espace plus restreint, à l'organisation de cet espace. Cette limite soulève l'importance du découpage territorial choisi.

5.3 La typologie des territoires

Après avoir identifié les différents indicateurs de mesure de l'attractivité économique, il faut définir une méthode qui permette de synthétiser l'information contenue dans ces indicateurs. Il s'agit alors de réaliser une typologie des territoires en fonction des valeurs prises par les différents indicateurs.

L'élaboration de la typologie des territoires se déroule en deux grandes étapes.

La première étape consiste en une Analyse des Composantes Principales (ACP) normée à partir des valeurs prises par les indicateurs de base sur les zones d'emploi, de façon à faire apparaître la structure des données. Elle permet de mettre en évidence des groupes de zones d'emploi qui se ressemblent sur un certain nombre d'indicateurs par les valeurs particulières qu'ils prennent. Il y a donc des zones d'emploi dont on ne parle pas vraiment à ce stade.

La seconde étape est une classification qui va permettre de construire une partition regroupant toutes les zones d'emploi en quelques classes selon les similitudes qu'elles présentent en termes d'attractivité résidentielle et / ou productive. La méthode choisie est une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) avec distance euclidienne et critère d'agrégation de Ward (minimisation de la variance intra-classes). Cette CAH n'est pas appliquée directement aux données d'origine mais aux coordonnées factorielles issues de l'ACP de l'étape précédente : seule exception, pour des raisons d'interprétation, la typologie sur les espaces à dominante rurale a été réalisée à partir des valeurs des indicateurs.

Dans l'analyse, la période récente est privilégiée. Elle seule contribue à la formation des axes et des classes. Les données de la première période sont mises en illustratives lors de ces deux étapes. Ceci signifie qu'on va leur appliquer les mêmes transformations qu'aux données actives de la période récente afin de les réintroduire dans les tableaux de résultats.